



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/61/Corr.1
4 août 2000

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente et unième réunion
Genève, 5-7 juillet 2000

Rectificatif

**RAPPORT DE LA TRENTÉ ET UNIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION
DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

Page 6, paragraphe 15

Sous-paragraphe c): Remplacez «7 juillet 2000» par «5 juillet 2000»

Sous-paragraphe d): Remplacez «7 juillet 2000» par «5 juillet 2000» et «18,7 millions \$US»
par «24,74 millions \$US»

Annexe I

- Remplacez la date «au 7 juillet 2000» par «au 5 juillet 2000» de tous les titres sur chaque page de l'annexe.
- Sur la page 3 de l'annexe, supprimez tous les astérisques dans le tableau ainsi qu'au bas de la page.

Les corrections suivantes s'appliquent seulement à la version française du rapport:

Page 2, paragraphe 4, première phrase, ajoutez le suivant entre les mots présents et Président «un représentant du».

Page 16, paragraphe 30 c), remplacez a décrit, durant la réunion, à la troisième ligne par n'a pas décrit

Page 36, paragraphe 67, première phrase, supprimez les mots observations et .

Page 40, paragraphe 78 b), 6e ligne, remplacez 25% par 50% .

Page 41, paragraphe 78 g), 3e ligne, remplacez 30% par 50% .

Page 44, dernier point de l'ordre du jour, remplacez le numéro 14 par 15 .



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/61
7 juillet 2000

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

**COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

Trente et unième réunion
Genève, 5-7 juillet 2000

**RAPPORT DE LA TRENTÉ ET UNIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION
DU PROTOCOLE DE MONTREAL**

Introduction

1. La trente et unième réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal s'est tenue dans les bureaux des Nations Unies à Genève, du 5 au 7 juillet 2000. Elle a été précédée des réunions du Sous-comité sur l'examen des projets et du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, qui se sont tenues au même endroit le 3 et 4 juillet 2000, ainsi que d'une réunion informelle sur la planification stratégique du Fonds multilatéral tenue au Bureau international du travail, à Genève, le 2 juillet 2000.

2. Ont participé à la réunion les représentants des pays ci-après, membres du Comité exécutif, conformément à la décision XI/9 de la onzième réunion des Parties au Protocole de Montréal.

- a) Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole : Allemagne (vice-présidence), Australie, États-Unis d'Amérique, Japon, Pays-Bas, Slovaquie, Suède;
- b) Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole : Bahamas, Brésil, Chine, Inde (présidence), Ouganda, République Dominicaine, Tunisie.

3. Conformément aux décisions prises par le Comité exécutif à ses deuxième et huitième réunions, des représentants du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en sa double qualité d'agence

d'exécution et de trésorier du Fonds, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement Industriel (ONUDI), et de la Banque mondiale, ont pris part à la réunion en qualité d'observateurs.

4. Étaient également présents le Président du bureau de la onzième réunion des Parties au Protocole de Montréal et les représentants du Secrétariat de l'ozone et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

5. Les représentants des organisations non gouvernementales suivantes ont également assisté à la réunion : l'Alliance pour une politique atmosphérique responsable et Greenpeace International.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION

6. La réunion a été ouverte à 10 h 00 le mercredi 5 juillet 2000 par M. Vishwanath Anand (Inde) qui, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a noté que le Fonds avait obtenu d'excellents résultats au cours de ses dix premières années d'existence. Tout en étant loin d'être définitives, les données les plus récentes montrent qu'environ 80% des pays visés à l'article 5 pourraient respecter l'échéance de 2002 pour les CFC, tandis que certains pourraient également être en mesure de respecter l'échéance de réduction de 50% de la consommation de CFC de 2005. Cependant, plusieurs pays pourraient éprouver de la difficulté à s'acquitter de leurs obligations en vue de l'échéance, et les augmentations de la consommation de halons et de bromure de méthyle ont soulevé certaines inquiétudes. Les futures activités du Fonds devraient être axées sur la conformité. Le besoin de changer et de se réorienter a été cerné, et des mesures ont déjà été prises à cette fin. Il a conclu en demandant aux Parties de faire parvenir leur contribution rapidement afin que le plan d'activités de l'an 2000 puisse profiter d'un financement complet.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS D'ORGANISATION

a) Adoption de l'ordre du jour

7. Se fondant sur l'ordre du jour provisoire présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/1/Rev.1, le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la réunion.

2. Questions d'organisation :

a) Adoption de l'ordre du jour.

b) Organisation des travaux.

3. Activités du Secrétariat.
4. État des contributions et décaissements.
5. Rapport du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances sur les questions ci-après:
 - a) Comptes du Fonds multilatéral pour 1999.
 - b) Projets achevés avec soldes : suite donnée à la décision 30/19.
 - c) Retards dans la mise en œuvre des projets : suite donnée aux décisions 30/10 et 30/11.
 - d) Rapports périodiques au 31 décembre 1999 :
 - i) Rapport périodique global;
 - ii) Rapport périodique des coopérations bilatérales;
 - iii) Rapport périodique du PNUD;
 - iv) Rapport périodique du PNUE;
 - v) Rapport périodique de l'ONUDI;
 - vi) Rapport périodique de la Banque mondiale.
 - e) Évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités de 1999.
 - f) Données sur la consommation sectorielle de SAO : suite donnée à la décision 30/20.
 - g) Projets de renforcement des institutions : suite donnée à la décision 30/7, alinéas f) et g).
 - h) Étude théorique sur les projets de compresseurs.
 - i) Étude théorique sur les projets de récupération et de recyclage.
 - j) Projet de formes de présentation des rapports d'achèvement de projets de renforcement des institutions et des demandes de prorogation : suite donnée à la décision 30/8, sous-paragraphe e) et f).
 - k) Rapport sur l'évaluation des projets de formation.

6. Rapport du Sous-comité sur l'examen des projets sur les questions ci-après :
 - a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets.
 - b) Coopération bilatérale.
 - c) Amendements des programmes de travail :
 - i) PNUD;
 - ii) PNUE;
 - iii) ONUDI;
 - iv) Banque mondiale.
 - d) Projets d'investissement.
 - e) Données historiques sur les décisions et les méthodologies pertinentes ayant servi à établir les coûts différentiels d'exploitation et les économies différentielles d'exploitation du remplacement des CFC par des produits chimiques de substitution dans les projets financés par le Fonds multilatéral.
 - f) Étude technique sur la densité de la mousse.
 - g) Nouveau sous-secteur de l'assemblage, de l'installation et de l'entretien de l'équipement de réfrigération : rapport de situation.
7. Planification stratégique et projet de plan d'activités triennal pour le Fonds multilatéral pour la période 2000-2002.
8. Rapport du sous-groupe sur le secteur de la production.
9. Plans de gestion des frigorigènes (PGF).
10. Lignes directrices révisées pour les projets sur le bromure de méthyle.
11. Mandat de l'étude sur les solutions pour le remplacement du CFC dans les mousses rigides.
12. Prêts à des conditions de faveur.
13. Questions diverses.
14. Adoption du rapport.

15. Clôture de la réunion

8. Le Comité exécutif a pris note de la demande du représentant de l'Inde d'inscrire, à l'ordre du jour de la trente-deuxième réunion, un point sur les questions relatives au transfert de technologie concernant les technologies autochtones.

b) Organisation des travaux

9. La réunion a décidé de suivre sa procédure habituelle.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT

10. Le Chef du Secrétariat a présenté le rapport sur les activités entreprises par le Secrétariat depuis la trentième réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/2). Il a aussi rendu hommage au secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone, M. Madhava Sarma, à l'occasion de sa retraite, et l'a remercié de la collaboration exceptionnelle entre les deux secrétariats au fil des ans.

11. Un représentant a officiellement manifesté sa reconnaissance pour le travail effectué par le Secrétariat, surtout en ce qui a trait au règlement des problèmes auxquels font face les pays visés à l'article 5.

12. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction du rapport sur les activités du Secrétariat et de l'hommage rendu à M. Madhava Sarma par le Chef du Secrétariat.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTAT DES CONTRIBUTIONS ET DÉCAISSEMENTS

13. Le Trésorier a présenté son rapport sur l'état du Fonds au 31 mai 2000 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/3) et a fourni des renseignements supplémentaires obtenus depuis la préparation du rapport.

14. Les orateurs ont accueilli le rapport en réitérant le besoin de respecter une plus grande rigueur dans le versement des contributions afin d'améliorer la mise en œuvre des programmes. Il a également été suggéré que des rapports soient préparés sur les réponses des pays donateurs aux appels effectués dans le but de les inciter à verser leur contribution, les raisons des retards et l'examen du mécanisme du taux de change. Plusieurs représentants ont informé le Comité de paiements qui avaient été faits depuis la préparation du rapport.

15. Le Comité exécutif a décidé:

a) de prendre note avec satisfaction du rapport du Trésorier;

- b) de prier instamment les Parties qui n'avaient pas encore payé leurs contributions en souffrance au Fonds de le faire;
- c) de prendre note de l'état du Fonds au 7 juillet 2000 (voir l'annexe 1 au présent rapport);
- d) de noter qu'au 7 juillet 2000, les ressources du Fonds s'élevaient à 18,7 millions \$US;
- e) de charger le Trésorier de préparer un rapport de situation sur la mise en œuvre du paragraphe 6 de la décisions XI/6 des Parties aux fins de présentation à la trente-deuxième réunion du Comité exécutif;
- f) de confier au Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances l'examen des questions relatives aux contributions aux futures réunions du Comité exécutif.

(Décision 31/1)

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DE LA SURVEILLANCE, DE L'ÉVALUATION ET DES FINANCES

16. Le représentant des Bahamas, Président du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, (composé de l'Australie, des Bahamas, de la Chine, de l'Ouganda, des Pays-Bas, de la République dominicaine et de la Suède) a présenté le rapport du Sous-comité à sa onzième réunion, tenue le 3 et le 4 juillet 2000 à Genève (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/4) qui contenait les recommandations du Sous-comité sur les points suivants:

a) Comptes du Fonds multilatéral pour 1999

17. Ayant examiné la recommandation du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/4, par. 7) sur les comptes du Fonds multilatéral pour 1999, présentés par le Trésorier (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/5), le Comité exécutif a pris note des comptes du Fonds multilatéral pour 1999 (voir annexe II au présent rapport).

b) Projets achevés avec soldes: suite donnée à la décision 30/19

18. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/4, par. 9), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'adopter les lignes directrices suivantes sur la restitution des soldes non engagés de projets achevés, proposées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/6:

- i) les agences d'exécution devraient restituer les soldes restant non engagés (inutilisés) le plus tôt possible mais un an, au plus tard, après l'achèvement du projet, en spécifiant le montant restitué par projet;
- ii) les agences d'exécution devraient expliquer les raisons pour lesquelles elles n'ont pas pu restituer tous les soldes non engagés (inutilisés) dans les délais requis et indiquer à quel moment elles se proposent de le faire;
- iii) un état complet des fonds restitués durant l'année civile couverte par le rapport devrait être présenté pour chaque projet dans le rapport périodique annuel et dans le rapport financier;

b) de charger le Secrétariat, en consultation avec les agences d'exécution, d'élaborer des procédures et modalités d'application des lignes directrices mentionnées ci-dessus et d'examiner des moyens de remédier à la question des soldes de projets récurrents. Les modalités devraient comprendre la date d'achèvement, le montant des fonds approuvés, le montant des fonds décaissés et, en ce qui concerne le solde, le montant engagé, le montant non engagé et le montant restitué;

c) de prendre note de la restitution, par le PNUD, de 525 161 \$ US.

(Décision 31/2)

19. Le représentant de la Suède a déclaré que le membre de phrase «et d'examiner des moyens de remédier à la question des soldes de projets récurrents» au sous-paragraphe b) de la décision 31/2 devrait être libellé comme suit «tout en examinant des moyens de remédier à la question des soldes de projets récurrents». Cela reflète un avis de la Suède n'ayant rencontré aucune opposition.

c) Retards dans la mise en œuvre des projets: suite donnée aux décisions 30/10 et 30/11

20. Tenant compte du rapport du Secrétariat sur les projets accusant des retards de mise en œuvre (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/7) et ayant examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/4, par. 11), le Comité exécutif a pris note de l'annulation, par accord mutuel, des projets suivants dont le solde restant sera restitué au Fonds à la trente-deuxième réunion:

- Elimination of CFCs in domestic refrigerator production plants à Aurora en Argentine (ARG/REF/18/INV/INV/35) (Banque mondiale);
- Piragua S.A., and Piragua San Luis en Argentine (ARG/REF/18/INV/36) (Banque mondiale);
- Foam project at Musimassejahtera Abadi en Indonésie (IDS/FOA/15/INV/30) (Banque mondiale).

21. Tenant compte du rapport du Secrétariat sur les projets accusant des retards de mise en œuvre (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/7) et ayant examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/4, par. 12), le Comité exécutif a décidé:

- a) de continuer de surveiller étroitement les projets suivants:
 - Recovery and recycling of refrigerant project au Congo (PRC/REF/20/TAS/04) (PNUD);
 - Suavestar: flexible foam slabstock project en Argentine (ARG/FOA/20/INV/48) (PNUD);
 - Coldair, Modern Refrigerator & Metal Furniture Co., Sheet Metal Industries au Soudan (SUD/REF/19/INV/06) (ONUDI);
 - Adzen S.A. C.I.F. en Argentine (ARG/REF/19/INV/43) (Banque mondiale);
 - P.T. Foamindo Industri Uretan en Indonésie (IDS/FOA/11/INV/12) (Banque mondiale);
 - P.T. Erlangga Trimanunggal Kusumah en Indonésie (IDS/FOA/13/INV/16) (Banque mondiale);
 - Positive Foam Industry en Indonésie (IDS/FOA/INV/19) (Banque mondiale);
 - Nutal: commercial refrigeration investment project au Venezuela (VEN/REF/17/INV/40) (UNDP), notant que le projet serait achevé avant la fin de 2000;
 - Real Value Appliances Ltd. en Inde (IND/HAL/18/INV/60) (Banque mondiale);
- b) de charger le Secrétariat d'adresser, au gouvernement du Pakistan, une lettre concernant l'annulation éventuelle des projets suivants, à la trente-deuxième réunion:
 - Singer foam project au Pakistan (PAK/FOA/29/INV/21) (Banque mondiale);
 - Foam project at Refrigerators Manufacturing Company au Pakistan (PAK/FOA/29/INV/31) (Banque mondiale);
- c) de charger le Secrétariat d'adresser une lettre au gouvernement du Pakistan l'informant que la nouvelle date proposée de 2003 pour l'achèvement des projets suivants n'est pas acceptable et qu'il conviendrait d'utiliser la date de 2001, comme proposé par la Banque mondiale:
 - Dawlance foam project au Pakistan (PAK/FOA/29/INV/26) (Banque mondiale);
 - United foam project au Pakistan (PAK/FOA/29/INV/27) (Banque mondiale);

d) ayant pris note de l'information fournie par le représentant de l'ONUDI concernant la question des indemnités au Kenya, de demander à l'ONUDI d'assurer le suivi et de faire rapport au Secrétariat pour que celui-ci puisse informer le Comité exécutif de la situation à sa trente-deuxième réunion.

(Décision 31/3)

d) Rapports périodiques au 31 décembre 1999

i) Rapport périodique global

22. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/4, par. 14 et 15), le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note du Rapport périodique global (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/8 et Corr.1);
- b) de prendre note du montant des soldes non engagés détenus par les agences d'exécution et les donateurs bilatéraux, présentés dans le Rapport périodique global;
- c) d'encourager les agences d'exécution à s'efforcer de simplifier leurs procédures internes;
- d) de décider que toute demande de financement pour la préparation de projets présentée par une agence d'exécution doit, pour pouvoir être approuvée, être accompagnée d'une lettre du pays;
- e) de surveiller étroitement, à chaque réunion, la mise en œuvre des cinq derniers projets approuvés en 1992, dans le contexte des projets présentant des retards de mise en œuvre, jusqu'à ce que ces projets soient achevés;
- f) de charger le Secrétariat de prendre l'avis des agences d'exécution en ce qui concerne la possibilité de clôturer, sur une base annuelle ou bisannuelle, les comptes des projets de préparation de projets et de soumettre un bref rapport sur la question au Comité exécutif à sa trente-deuxième réunion.

(Décision 31/4)

ii) Rapport périodique des coopérations bilatérales

23. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/4, par. 17 et 18), le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note avec satisfaction des rapports périodiques soumis par les gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Japon, du Royaume-Uni et de la Suède (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/9) ainsi que par le gouvernement de la Belgique;
- b) de noter que le gouvernement de l'Australie a restitué, avant la présente réunion, le solde (91 869,87 \$ US) du projet de démonstration sur le bromure de méthyle au Kenya (KEN/FUM/21/DEM/12) sous forme de contribution supplémentaire en espèces pour nouvelle affectation et prévoit de soumettre un rapport d'annulation du projet à la trente-deuxième réunion;
- c) de demander aux agences bilatérales de s'efforcer de parvenir au même taux de décaissement (70 pour cent pour tous les projets financés) que celui qui est exigé des agences d'exécution dans la décision 24/4;
- d) de demander en outre, aux gouvernements de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique et de la France de faire rapport, à la trente-deuxième réunion du Comité exécutif, sur les projets présentant des retards de mise en œuvre.

(Décision 31/5)

iii) Rapport périodique du PNUD

24. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/4, par. 20 et 21), le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note avec satisfaction du Rapport périodique du PNUD (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/10);
- b) de noter que les rapports sur les projets qui présentent des retards de mise en œuvre, identifiés dans le Rapport périodique global (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/8, annexe I) seront soumis à la trente-deuxième réunion, conformément à la décision 26/2;
- c) de demander qu'un rapport de situation supplémentaire soit soumis à la trente-deuxième réunion pour les projets suivants, en raison de la soumission tardive du Rapport périodique du PNUD:
 - CINTER S.R.L. Elimination of CFC use in the manufacture of sandwich polyurethane panels en Argentine (ARG/FOA/15/INV/14);

- Conversion to non-CFC technology in the manufacture of flexible foam (slabstock) at Nuvel Corp. S.A. en Argentine (ARG/FOA/18/INV/27);
- Conversion to non-CFC technology in the manufacture of flexible foam (slabstock) at Piero SAIC en Argentine (ARG/FOA/18/INV/30);
- Elimination of the use of CFC's in the manufacture of sandwich panels and spray foams at Montisol Argentina S.A. and Art Nouveau Puntana, S.A. en Argentine (ARG/FOA/18/INV/33);
- Elimination of the use of CFCs in the manufacture of commercial refrigerators and display cabinets at TREVI en Argentine (ARG/REF/23/INV/60);
- Elimination of the use of CFCs in the manufacture of sandwich polyurethane panels and spray foams at BONANO en Argentine (ARG/REF/23/INV/61);
- Conversion to non-CFC technology in the manufacture of flexible foam (slabstock) at FPV S.A. en Argentine (ARG/FOA/22/INV/56);
- Elimination of the use of CFCs in the manufacture of rigid foam blocks for insulated trailers at FRUEHAUF en Argentine (ARG/FOA/23/INV/65);
- Conversion to non-CFC technology in the manufacture of flexible foam (slabstocks) at Suavestar S.A. en Argentine (ARG/FOA/20/INV/48);
- Elimination of the use of CFCs in the manufacture of sandwich polyurethane panels and spray foams at Calofrig Asilaciones Jacobi S.A.I.C. en Argentine (ARG/FOA/22/INV/57);
- Implementation of a national programme for recovery and recycling of refrigerant en Bolivie (BOL/REF/20/TAS/04);
- Conversion to CFC-free technology in the manufacture of polyurethane foam at Trambusti Naue au Brésil (BRA/FOA/22/INV/66);
- Elimination of CFCs 11 and 12 in the manufacture of domestic freezers at DEBAO Refrigeration Equipment Co. Ltd. en Chine (CPR/REF/23/INV/233);
- Conversion to CFC-free technology in the manufacture of rigid PU foam in 7 plants en Égypte (EGY/FOA/15/INV/36);
- Elimination of CFC-12 in the manufacture of extruded polystyrene foam at Al-Sharif Plastic Factories en Égypte (EGY/FOA/09/INV/10);
- Elimination of CFCs 11 and 12 in the manufacture of domestic refrigerators and freezers at Prado S.A. de C.V. à El Salvador (ELS/REF/22/INV/03);
- Project preparation for two projects in the foam sector (ELS/FOA/24/PRP/05)
- Global MAC project: Phase 3 (GLO/REF/24/TAS/159);
- Conversion to CFC-free technology in the manufacture of flexible cold-cured moulded and integral skin PUF at PT ARCHIGRAMMA en Indonésie (IDS/FOA/23/INV/71);
- Elimination of CFC-11 and CFC-12 in the manufacture of domestic refrigerators at ANDINA Industrial au Pérou (PER/REF/15/INV/04);
- Conversion to CFC-free technology in the manufacture of polyurethane shoe soles at Group Project (ORCA) au Mexique (MEX/FOA/23/INV/73);

- Preparation of one project in the flexible foam subsector en République arabe syrienne (SYR/FOA/27/PRP/42);
- Institutional strengthening of the Ozone Layer Protection Unit: Phase 1 en Thaïlande (THA/SEV/09/INS/09);
- Elimination of CFC-11 and CFC-12 in the manufacture of commercial refrigeration equipment at NUTAL au Venezuela (VEN/REF/17/INV/40);
- Elimination of CFC-11 and CFC-12 in the manufacture of domestic refrigerators at Coresmalt Valencia au Venezuela (VEN/REF/18/INV/43);

d) ayant pris note que le PNUD avait un solde de 865 000 \$US en fonds de préparation de projets dont 288 000 \$US ont été décaissés et qu'une autre partie du solde restant a été par ailleurs engagée, de différer toute décision à ce sujet, en attendant le rapport qui sera préparé par le Secrétariat sur la clôture des comptes de préparation de projets (voir décision 31/4, sous-paragraphe f)).

(Décision 31/6)

iv) Rapport périodique du PNUE

25. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/4, par. 23 et 24), le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note avec satisfaction du Rapport périodique du PNUE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/11 et Corr.1);
- b) de noter que les rapports sur les projets présentant des retards de mise en œuvre, identifiés dans le Rapport périodique global (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/8, annexe I) seraient soumis à la trente-deuxième réunion;
- c) de prendre note de la politique du PNUE consistant à prolonger, si nécessaire, la durée des projets de renforcement institutionnel afin de veiller à leur mise en œuvre efficace;
- d) de prendre également note du rapport du PNUE sur l'efficacité du mécanisme de gestion de la banque de halons et de sa demande d'avis sur les moyens de renforcer encore l'efficacité de cette activité;
- e) de demander qu'un rapport de situation supplémentaire soit soumis à la trente-deuxième réunion du Comité exécutif pour les projets suivants, en raison de la soumission tardive du Rapport périodique du PNUE:
 - RMP: customs training à Bahreïn (BAH/REF/26/TRA/06);
 - RMP: customs training au Burundi (BDI/REF/126/TRA/03);
 - RMP: training of technicians au Burundi (BDI/REF/26/TRA/04);
 - RMP: monitoring ODS aux Bahamas (BHA/REF/23/TRA/04);

- RMP: training refrigeration technicians aux Bahamas (BHA/REF/23/TRA/06);
- RMP: preparation en Bolivie (BOL/REF/24/PRP/07);
- RMP: customs training en Dominique (DMI/REF/26/TRA/02);
- RMP: customs training en République dominicaine (DOM/REF/25/TRA/14);
- RMP: customs training en Gambie (GAM/SEV/19/TRA/03);
- RMP: monitoring ODS en Géorgie (GEO/REF/23/TRA/02);
- RMP: preparation en Guinée (GUI/REF/21/PRP/03);
- RMP: training of technicians en Moldova (MOL/REF/25/TRA/03);
- RMP: monitoring ODS en Moldova (MOL/REF/25/TRA/04);
- RMP: training of technicians au Pérou (PER/REF/21/TRA/21);
- RMP: customs training au Pérou (PER/REF/21/TRA/23);
- RMP: monitoring ODS à Saint-Vincent-et-les-Grenadines (STV/REF/25/TRA/03);

f) de demander en outre que des rapports de situation supplémentaires soient fournis sur les projets de renforcement des institutions classés par le PNUE dans la catégorie des projets à mise en œuvre lente: Bahamas, Botswana, Comores, Congo, Dominique, Lesotho, Namibie, Nicaragua, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, St. Kitts-et-Nevis, Swaziland et Togo.

(Décision 31/7)

v) Rapport périodique de l'ONUDI

26. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/4, par. 26 et 27), le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note avec satisfaction du Rapport périodique de l'ONUDI (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/12 et Corr.1);
- b) de noter les progrès décrits par l'ONUDI concernant les deux projets suivants, en Algérie et au Pakistan:
 - Ets. Matelas Djurdjura foam project (ALG/FOA/25/INV/27)
 - Chest Freezer project (PAK/REF/19/INV/09);
- c) de noter également que les comptes des projets présentant des soldes négatifs, énumérés dans la base de données du Rapport périodique de l'ONUDI, seront clôturés sans dépassement;
- d) de noter en outre que les rapports sur les projets classés dans la catégorie des projets présentant des retards de mise en œuvre, identifiés dans le Rapport périodique global (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/8, annexe I) seront soumis à la trente-deuxième réunion;

- e) de demander au Secrétariat d'adresser des lettres aux gouvernements du Brésil, du Mozambique et de la République-Unie de Tanzanie pour indiquer l'annulation possible des projets suivants si aucun progrès n'est signalé à la trente-deuxième réunion:
 - Le projet de réfrigération Refrigeracao Rubra (BRA/REF/23/INV/83);
 - Le projet de réfrigération au Mozambique (MOZ/REF/18/INV/04);
 - Tanzania Domestic Appliance Manufacturers (URT/REF/18/INV/06);
- f) de demander également au Secrétariat d'adresser des lettres aux gouvernements de l'Algérie et du Pakistan pour prier ces pays de mettre en œuvre, sans délai, les projets mentionnés au sous-paragraphe b) ci-dessus;
- g) Ayant pris note que l'ONUDI détenait un solde de 290 983 \$ US en préparation de projets, de différer toute décision à ce sujet, en attendant le rapport qui sera préparé par le Secrétariat sur la clôture des comptes de préparation des projets (voir décision 31/4, sous-paragraphe f)).

(Décision 31/8)

vi) Rapport périodique de la Banque mondiale

27. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/4, par. 29), le Comité exécutif a pris note:

- a) avec satisfaction du Rapport périodique de la Banque mondiale (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/13 et Corr.1);
- b) que les rapports sur les projets présentant des retards de mise en œuvre identifiés dans le Rapport périodique global (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/8, annexe I) seraient soumis à la trente-deuxième réunion;
- c) que les projets suivants sont annulés et que la Banque mondiale restituera les soldes restants au Fonds multilatéral, à sa trente-deuxième réunion:
 - Projet de réfrigération en Chine à Shanghai Shangling Chang An Refrigerator Company (CPR/REF/23/INV/235) en raison de difficultés financières de l'entreprise;
 - Gepassa and Gesal project en Argentine (ARG/REF/23/INV/70) en raison de difficultés financières de l'entreprise;
- d) que selon les indications de la Banque mondiale, si à la suite de discussions avec le gouvernement de l'Inde et les entreprises concernées, aucun progrès n'était

enregistré avant août 2000, une recommandation d'annulation des projets suivants serait examinée à la trente-deuxième réunion du Comité exécutif:

- Refrigerators and Home Appliance Ltd. project en Inde (IND/REF/22/INV/124);
- Hindustan Industries project en Inde (IND/REF/22/INV/123);
- Refrigeration Components and Accessories project en Inde (IND/REF/22/INV/110);

- e) que le projet Supercold Refrigeration Systems en Inde (IND/REF/22/INV/105) devrait, selon les prévisions, être achevé d'ici deux à trois mois;
- f) de la restitution de 1 390 630 \$ US pour le projet de réfrigération McClean en Argentine (ARG/REF/15/INV/21);
- g) des explications de la Banque mondiale selon lesquelles les dépassements apparents, dans son rapport périodique, sont dus à des erreurs de données.

28. Ayant pris note que la Banque mondiale avait soumis une demande de changement de technologie, conformément à la décision 22/70, pour le projet de réfrigération Lobato San Luis en Argentine (ARG/REF/23/INV/69) et ayant examiné la recommandation du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/4, par. 30), le Comité exécutif a décidé de renvoyer cette question au Sous-comité sur l'examen des projets afin qu'il l'examine à sa prochaine réunion qui précédera la trente-deuxième réunion du Comité exécutif.

(Décision 31/9)

29. Ayant pris note que la Banque mondiale a un solde de 567 000 \$ US en activités de préparation de projets, y compris des fonds pour des secteurs non spécifiés et ayant examiné la recommandation du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/4, par. 31), le Comité exécutif a décidé de différer toute décision à ce sujet, en attendant le rapport qui sera préparé par le Secrétariat sur la clôture des comptes de préparation des projets (voir décision 31/4, sous-paragraphe f)).

(Décision 31/10)

e) Évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités de 1999

30. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/4, par. 33), sur les plans d'activités des agences d'exécution pour 1999 contenus dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/14 et Corr.1, le Comité exécutif a décidé:

- a) de demander aux membres du Comité exécutif et aux agences d'exécution, de communiquer au Secrétariat, dans un délai de 60 jours, leur avis sur:
 - i) les indicateurs actuels d'évaluation de l'efficacité des agences d'exécution du point de vue de la réalisation des objectifs énoncés dans leurs plans d'activités;
 - ii) la nécessité éventuelle de concevoir de nouveaux indicateurs (par exemple sur l'aide fournie par les agences d'exécution aux centres nationaux de l'ozone et sur le bon fonctionnement de ces centres) à la lumière des décisions relatives à la planification stratégique;
 - iii) l'utilité et les utilisations possibles des parts des agences, y compris la suppression des parts fixes, des créneaux de financement spéciaux et de la surprogrammation;
 - iv) les conséquences éventuelles pour les agences qui ne remplissent pas les objectifs d'efficacité existants et nouveaux;
- b) de charger le Secrétariat de préparer un rapport fondé sur les commentaires reçus pour soumission à la trente-deuxième réunion;
- c) de demander au PNUE de faire rapport sur l'état de mise en œuvre des projets en ayant recours aux indicateurs requis dans les décisions du Comité exécutif, sachant que le PNUE a décrit, durant la réunion, ses réalisations d'après ses propres objectifs pour:
 - i) les politiques issues d'activités ne portant pas sur des investissements;
 - ii) la réduction de tonnes ODP pour des activités ne portant pas sur des investissements;
 - iii) la mesure dans laquelle les agences d'exécution et le Secrétariat ont utilisé les réseaux pour élaborer leurs activités ou expliquer de nouvelles politiques;

- d) de demander aux agences d'exécution de faire rapport sur tous les indicateurs requis dans les décisions du Comité exécutif.

(Décision 31/11)

f) Données sur la consommation sectorielle d'ODS: suite donnée à la décision 30/20

31. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/4, par. 34 à 37), le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note du rapport de situation résumé sur l'étude réalisée par le Secrétariat sur l'élimination des ODS dans les pays visés à l'article 5 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/15);
- b) de demander aux agences d'exécution d'essayer de mettre en concordance les données de consommation sectorielle et les données du Secrétariat de l'ozone, sachant que les données sectorielles devraient être vues comme une ventilation estimée des données communiquées officiellement au Secrétariat de l'ozone, et de faire rapport sur cette information au Comité exécutif à sa trente-quatrième réunion;
- c) de prier les centres nationaux de l'ozone de fournir aux agences d'exécution la ventilation (entretien et fabrication) des données relatives au secteur de la réfrigération, pour leurs besoins de planification et pour les besoins de planification du Comité exécutif;
- d) de charger le Secrétariat, lorsqu'il établira, à l'avenir, ses rapports annuels sur l'état de la consommation sectorielle d'ODS dans les pays visés à l'article 5, de modifier encore les tableaux contenus dans les annexes au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/15 afin d'inclure les totaux par secteur et les pourcentages correspondants, et d'introduire des totaux tout en faisant les mises en garde relatives à la fiabilité des données que le Secrétariat pourrait juger utiles;
- e) de charger le Secrétariat de mettre les tableaux à jour à l'aide des données disponibles les plus récentes;
- f) que le Secrétariat devrait étudier les répercussions et les modalités du renforcement des fonctions de gestion des données au sein du Secrétariat pour garantir l'exactitude, la comparabilité et l'efficacité de la collecte de données et, ce faisant, consulter les pays pertinents visés à l'article 5 et ceux qui fournissent et reçoivent les données.

(Décision 31/12)

g) Projets de renforcement des institutions: suite donnée à la décision 30/7, sous-paragraphes f) et g)

32. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/4, par. 38 à 40), le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note de l'accord selon lequel le PNUE et l'ONUDI modifieront la cadence de leurs rapports périodiques qui ne seront plus trimestriels mais semestriels;
- b) de noter que le Secrétariat ferait rapport au Comité exécutif, à sa trente-deuxième réunion, sur la mise en œuvre des sous-paragraphes b) et c) de la décision 30/7;
- c) d'adopter les procédures suivantes pour transférer les fonds entre postes budgétaires pour les projets de renforcement des institutions:
 - i) les changements dans les postes budgétaires devraient être proposés par le pays concerné puis examinés et, s'il y a lieu, approuvés par l'agence d'exécution qui aide le pays avant d'être finalisés et adoptés;
 - ii) certaines catégories de dépenses, qui pourraient ne pas être autorisées dans le cadre des projets de renforcement des institutions, devraient être définies et strictement respectées.

(Décision 31/13)

h) Étude théorique sur les projets de compresseurs

33. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/4, par. 45), le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note de l'information contenue dans l'Étude théorique sur les projets de compresseurs UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/17;
- b) de charger l'Administrateur, surveillance et évaluation, d'examiner, lors de la préparation du projet de programme de travail pour la surveillance et l'évaluation de 2001, la possibilité et l'utilité de réaliser une évaluation des projets de compresseurs, dans le contexte de l'élimination des ODS dans le secteur de la réfrigération de pays sélectionnés.

(Décision 31/14)

i) Étude théorique sur les projets de récupération et de recyclage

34. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/4, par. 44), le Comité exécutif a décidé que:

- a) les agences d'exécution devraient s'informer auprès des gouvernements et/ou des centres nationaux de l'ozone, de l'état de tous les projets de récupération et de recyclage mis en œuvre afin de savoir s'ils sont en activité. Les rapports devraient adopter un format normalisé pour la collecte des données, tant au niveau de l'utilisateur de l'équipement que pour les informations résumées au niveau du projet. Ce format devrait être mis au point par l'Administrateur, surveillance et évaluation, en consultation avec les agences d'exécution et les centres nationaux de l'ozone intéressés et être présenté au Comité exécutif à sa trente-deuxième réunion;
- b) une évaluation des projets de récupération et de recyclage devrait être entreprise, notamment pour les projets mis en œuvre dans le cadre d'un plan de gestion des frigorigènes dès qu'ils auront pu être suivis pendant une période de temps raisonnable et que les données auront été rassemblées par les centres nationaux de l'ozone et les agences d'exécution et transmises au Secrétariat du Fonds multilatéral. Suivant l'information transmise par les centres nationaux de l'ozone et les agences d'exécution, ainsi que les données contenues dans les rapports d'achèvement des projets, l'évaluation pourrait être entreprise dans le cadre du programme de travail de 2001 ou 2002 pour la surveillance et l'évaluation. Le cahier des charges de l'évaluation serait présenté pour examen au Comité exécutif. Le projet de cahier des charges tiendrait compte des commentaires faits par les membres du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances à sa onzième réunion;
- c) les centres nationaux de l'ozone, conjointement avec les agences d'exécution, devraient également être priés d'obtenir des données sur les coûts de la récupération et du recyclage qui devraient inclure le coût de fonctionnement de l'équipement, pour que l'on puisse calculer les coûts de récupération et de recyclage ainsi que les tendances tarifaires pour les frigorigènes. Ces données permettraient d'établir des conditions, économiquement viables, pour les opérations de recyclage et de récupération et devraient être mises à la disposition de l'agence d'exécution, avec une copie transmise au Secrétariat du Fonds multilatéral.

(Décision 31/15)

j) Projet de formes de présentation des rapports d'achèvement de projets de renforcement des institutions et des demandes de prorogation: suite donnée à la décision 30/8, sous-paragraphes e) et f)

35. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/4, par. 41), le Comité exécutif a décidé d'approuver, pour le moment, la forme de présentation révisée pour les rapports d'achèvement de projets de renforcement des institutions et demandes de prorogation, contenue dans les annexes III et IV au présent rapport, et d'inviter les membres du Sous-comité à proposer des améliorations, pour discussion à la prochaine réunion du Sous-comité.

(Décision 31/16)

k) Rapport sur l'évaluation des projets de formation

36. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/4, par. 42 et 43), le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note des résultats et recommandations contenus dans le rapport de l'Administrateur, surveillance et évaluation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/20);
- b) de demander aux membres du Comité exécutif de soumettre leurs commentaires sur le rapport 60 jours au plus tard après adoption de sa décision;
- c) de charger l'Administrateur, surveillance et évaluation de communiquer les rapports sur les pays évalués pour commentaires;
- d) de charger, en outre, l'Administrateur, surveillance et évaluation, de préparer une recommandation sur cette question pour la trente-deuxième réunion du Comité exécutif, en tenant compte des commentaires des membres du Comité exécutif, des observations faites durant la onzième réunion du Sous-comité et des avis des pays évalués ainsi que de toute autre observation soumise par les agences d'exécution.

(Décision 31/17)

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR L'EXAMEN DES PROJETS

37. Le représentant de la Tunisie, Président du Sous-comité sur l'examen des projets (formé des pays suivants : Allemagne, Brésil, États-Unis, Inde, Japon, Slovaquie et Tunisie), a présenté le rapport de la vingtième réunion du Sous-comité tenue à Genève le 3 et 4 juillet 2000, qui contenait les recommandations du Sous-comité sur les sujets suivants :

a) Questions recensées pendant l'examen des projets**Durée des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/22)**

38. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/21, par. 8 et 9), le Comité exécutif a décidé de charger le Secrétariat et les agences d'exécution d'unir leurs efforts afin d'établir la durée des projets avec une plus grande précision en faisant la différence entre l'achèvement physique d'un projet et les activités qui restent à terminer telles que la destruction de l'équipement et les rapports d'achèvement de projet.

(Décision 31/18)

b) Coopération bilatérale

39. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/21, par. 10-13), le Comité exécutif a décidé d'approuver les demandes de coopération bilatérale des gouvernements de l'Allemagne et du Japon contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/23, avec l'amendement ci-dessous, au niveau de financement indiqué dans l'annexe V au présent rapport.

(Décision 31/19)

Élaboration d'une stratégie pour le sous-secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération en Chine (Japon) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/23)

40. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/21, par. 13) et la décision du Comité exécutif concernant les lignes directrices pour la préparation des plans de gestion des frigorîgènes (décision 31/48), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet ci-dessus sous réserve des attentes à l'effet que la stratégie éliminerait en gros 70 % de la consommation pour le secteur de la réfrigération du pays.

(Décision 31/20)

41. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/21, par. 10 à 13), le Comité exécutif a décidé de demander au Trésorier d'imputer les coûts des projets de coopération bilatérale ci-dessus comme suit :

- a) 661 732 \$US au solde des contributions bilatérales de l'Allemagne pour l'an 2000;
- b) 350 000 \$US au solde des contributions bilatérales du Japon pour l'an 2000.

(Décision 31/21)

c) Amendements des programmes de travail

i) PNUD

42. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/21, par. 14 à 21), le Comité exécutif a décidé d'approuver les amendements du programme de travail du PNUD pour l'an 2000 présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/24, ainsi que les amendements ci-dessous, au niveau de financement indiqué dans l'annexe V au présent rapport.

(Décision 31/22)

Liban : Prorogation du renouvellement des institutions (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/24)

Mexique : Prorogation du renouvellement des institutions (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/24)

Uruguay : Prorogation du renouvellement des institutions (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/24)

Venezuela : Prorogation du renouvellement des institutions (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/24)

43. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/21, par. 16 et 17), le Comité exécutif a décidé :

- a) d'approuver les quatre projets ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'annexe V au présent rapport;
- b) de communiquer les points de vue suivants aux gouvernements des pays concernés :

Liban

Le Comité exécutif a examiné l'information accompagnant la demande de prorogation du renforcement des institutions du Liban. Le Comité exécutif a pris note, avec appréciation, du fait que les plus récentes données communiquées au Secrétariat suggèrent que le Liban pourra respecter ses échéances et que grâce aux projets déjà approuvés par le Fonds, le Liban est en voie d'atteindre son objectif de réduction de 50% d'ici 2005, comme l'exige le Protocole de Montréal. Dans sa proposition, le Liban fait état de plusieurs projets importants qu'il a entrepris au cours des dernières années, dont l'établissement de liens avec les institutions locales et le secteur privé, l'imposition d'une interdiction d'importer des halons, la préparation d'une loi provisoire visant à instaurer un système de réglementation des importations et des exportations d'équipement contenant des substances appauvrissant la couche d'ozone, et l'établissement d'un système de permis d'importation et d'exportation des substances appauvrissant la couche d'ozone. Ces mesures ainsi que les autres activités mentionnées sont très encourageantes, et le Comité exécutif apprécie énormément les efforts faits par le Liban. Le Comité exécutif estime aussi qu'au cours des deux ans que durera la prorogation du renforcement des institutions, le Liban ira de l'avant dans la mise au point de ses réglementations et de ses programmes de permis

d'exportation/importation afin d'assurer le respect des exigences de réduction du Protocole de Montréal.

Mexique

Le Comité exécutif a examiné l'information accompagnant la demande de prorogation du renforcement des institutions du Mexique. Le Comité exécutif a pris note, avec appréciation, du fait que les plus récentes données communiquées au Secrétariat suggèrent que le Mexique pourra respecter ses échéances et que grâce aux projets déjà approuvés par le Fonds, le Mexique est en voie d'atteindre son objectif de réduction de 50% d'ici 2005, comme l'exige le Protocole de Montréal. Dans sa proposition, le Mexique fait état de plusieurs projets importants qu'il a entrepris au cours des dernières années, dont l'établissement d'une réglementation nationale, une interdiction d'importer de l'équipement de réfrigération commercial et domestique à base de CFC, des réductions représentant 370 tonnes de bromure de méthyle, et l'établissement d'un système de permis. Ces mesures ainsi que les autres activités mentionnées sont très encourageantes, et le Comité exécutif apprécie énormément les efforts faits par le Mexique. Les données communiquées à la présente réunion du Comité exécutif comprennent également des données qui soulèvent des questions sur le niveau de consommation de halons au Mexique. Le Comité exécutif désire exprimer son appréciation au sujet des déclarations du Mexique à l'effet qu'il poursuit ses efforts à ce niveau et estime qu'il sera en mesure de respecter les exigences à cet effet précisées dans le Protocole de Montréal, aux dates établies. Le Comité exécutif note également, avec appréciation, l'intention du Mexique d'élaborer une stratégie concernant la production de CFC au cours deux prochaines années et d'établir des quotas de bromure de méthyle afin que le Mexique puisse respecter ses échéances en vertu du Protocole de Montréal.

Uruguay

Le Comité exécutif a examiné l'information accompagnant la demande de prorogation du renforcement des institutions de l'Uruguay. Le Comité exécutif a pris note, avec appréciation, du fait que les plus récentes données communiquées au Secrétariat suggèrent que l'Uruguay pourra respecter ses échéances et que grâce aux projets déjà approuvés par le Fonds, l'Uruguay est en voie d'atteindre son objectif de réduction de 50% d'ici 2005, comme l'exige le Protocole de Montréal. Dans sa proposition, l'Uruguay fait état de plusieurs projets importants qu'il a entrepris au cours des dernières années, dont la mise en œuvre d'un projet de plan de gestion des frigorigènes, l'adoption d'un accord de mise en œuvre clair avec la Banque mondiale et l'exécution d'accords avec 13 entreprises qui utilisent des substances appauvrissant la couche d'ozone concernant la mise en œuvre de projets visant à réduire la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone. Ces mesures ainsi que les autres activités mentionnées sont très encourageantes, et le Comité exécutif apprécie énormément les efforts faits par l'Uruguay. Dans son plan pour les deux prochaines années, l'Uruguay mentionne son intérêt à entreprendre plusieurs projets nationaux, dont l'imposition d'un décret interdisant la production, l'importation et l'exportation d'équipement à base de CFC, et la coordination d'un système de permis d'importation/exportation avec le bureau national des douanes. Le Comité exécutif estime aussi qu'au cours des deux ans que durera la prorogation du renforcement des institutions, l'Uruguay

fera avancer ces projets car ils sont essentiels au respect des exigences de réduction du Protocole de Montréal.

Venezuela

Le Comité exécutif a examiné l'information accompagnant la demande de prorogation du renforcement des institutions du Venezuela. Le Comité exécutif a pris note, avec appréciation, du fait que les plus récentes données communiquées au Secrétariat suggèrent que le Venezuela pourra respecter ses échéances et que grâce aux projets déjà approuvés par le Fonds, le Venezuela en voie d'atteindre son objectif de réduction de 50% d'ici 2005, comme l'exige le Protocole de Montréal. Dans sa proposition, le Venezuela fait état de plusieurs projets importants qu'il a entrepris au cours des dernières années, dont l'établissement d'une réglementation nationale sur la collecte et la communication de données sur les substances appauvrissant la couche d'ozone, l'exploitation d'une banque nationale de halons et l'adoption d'un nouveau décret fixant les plafonds de production et d'importation de substances appauvrissant la couche d'ozone. Le Comité exécutif apprécie beaucoup ces projets qui devraient assurer le respect des obligations du Venezuela en vertu du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif apprécie également l'intention du Venezuela de travailler à l'élimination hâtive de toutes les substances appauvrissant la couche d'ozone afin de se conformer à l'échéance du Protocole de Montréal avant la date butoir.

(Décision 31/23)

Indonésie : Préparation de projet dans le secteur des mousses rigides
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/24)

Indonésie : Préparation de projet dans le secteur de la réfrigération commerciale
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/24)

44. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/21, par. 19 et 20), le Comité exécutif a décidé de ne pas approuver les deux projets ci-dessus.

(Décision 31/24)

45. Le Comité exécutif a pris note que des préparatifs sont en cours afin que le Président, le Vice-président et le Chef du Secrétariat partent en mission en Indonésie dans le but, entre autres, d'obtenir des précisions sur les problèmes relatifs à la communication des données dans ce pays.

ii) PNUE

46. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/21, par. 22 à 25), le Comité exécutif a décidé d'approuver les amendements du programme de travail du PNUE pour l'an 2000 présentés dans le document (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/25), avec l'amendement ci-dessous, au niveau de financement indiqué à l'annexe V au présent rapport.

(Décision 31/25)

Bahreïn : Prorogation du renforcement des institutions (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/25)

Malawi : Prorogation du renforcement des institutions (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/25)

Namibie : Prorogation du renforcement des institutions (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/25)

Nicaragua : Prorogation du renforcement des institutions (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/25)

Panama : Prorogation du renforcement des institutions (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/25)

Seychelles : Prorogation du renforcement des institutions (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/25)

47. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/21, par. 23 à 25), le Comité exécutif a décidé :

- a) d'approuver les six propositions de projets ci-dessus, au niveau de financement indiqué à l'annexe V au présent rapport;
- b) de communiquer les points de vue suivants aux gouvernements des pays concernés:

Bahreïn

Le Comité exécutif a pris connaissance de l'information accompagnant la demande de prorogation du renforcement des institutions de Bahreïn. Le Comité exécutif prend note du fait que les données communiquées à la trente et unième réunion du Comité exécutif révèlent une consommation de CFC de 4,2% de moins que la valeur de référence en 1999. Bien que les projets déjà approuvés par le Fonds auraient pour effet de réduire davantage la consommation, la mise en œuvre complète des projets approuvés ne se terminera qu'après l'an 2000. Le Comité exécutif note, avec appréciation, la communication échangée entre le PNUE et Bahreïn qui affirme que Bahreïn sera en mesure de respecter l'échéance concernant la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend également note du fait que Bahreïn a entrepris une formation à grande échelle de son personnel afin de réglementer l'importation de substances appauvrissant la couche d'ozone et de l'équipement à base de substances appauvrissant la couche d'ozone, et a mis en œuvre un programme de recyclage qui donne lieu à la réutilisation du CFC et qui répond à près de 7% de la demande nationale. De plus, au cours des deux prochaines années, Bahreïn

compte concentrer ses efforts sur le contrôle et les importations de substances appauvrissant la couche d'ozone. Le Comité exécutif souligne l'importance qu'il accorde à la capacité de Bahreïn à respecter ses premières obligations de contrôle. Il s'attend à ce que Bahreïn mette en vigueur sa réglementation nationale, et que ses efforts visant à contrôler les importations de substances appauvrissant la couche d'ozone et à recycler les CFC assurent le respect continu des échéances du Protocole de Montréal.

Malawi

Le Comité exécutif a examiné l'information accompagnant la demande de prorogation du renforcement des institutions du Malawi. Le Comité exécutif a pris note, avec appréciation, du fait que les plus récentes données communiquées au Secrétariat suggèrent que le Malawi pourra respecter ses échéances et que grâce aux projets déjà approuvés par le Fonds, le Malawi est en voie d'atteindre son objectif de réduction de 50% d'ici 2005, comme l'exige le Protocole de Montréal. Dans sa proposition, le Malawi fait état de plusieurs projets importants qu'il a entrepris au cours des dernières années, dont l'approbation d'une réglementation sur la gestion des substances appauvrissant la couche d'ozone, l'exécution des exigences réglementaires comprenant une interdiction d'importer de l'équipement à base de CFC et l'introduction d'un système national de permis d'exploitation. Ces mesures ainsi que les autres activités mentionnées sont très encourageantes, et le Comité exécutif apprécie énormément les efforts faits par le Malawi. Le Malawi compte consacrer ses efforts à plusieurs activités au cours des deux prochaines années, dont l'élimination du bromure de méthyle dans les semis de tabac. Le Comité exécutif prend note que les dernières données communiquées au Secrétariat semblent suggérer que la consommation de bromure de méthyle au Malawi pourrait dépasser de près de 10% sa consommation de référence. Il est à souhaiter que l'atelier sur le bromure de méthyle présenté au Malawi en 1999 ait contribué de façon importante aux efforts visant à contrôler la consommation de bromure de méthyle. Le Comité exécutif est d'accord avec l'intention du Malawi de concentrer ses efforts sur le bromure de méthyle au cours des deux prochaines années et espère pouvoir travailler avec le Malawi à respecter la prochaine échéance pour le bromure de méthyle.

Namibie

Le Comité exécutif a examiné l'information accompagnant la demande de prorogation du renforcement des institutions de la Namibie. Le Comité exécutif a pris note, avec appréciation, du fait que la Namibie a réduit sa consommation nationale de près de la moitié depuis la signature du Protocole de Montréal. C'est un exploit remarquable et nous félicitons la Namibie de ces efforts. Toutefois, le Comité exécutif s'inquiète du fait que les dernières données suggèrent que la Namibie se situe très près du niveau de consommation de CFC qui lui permettrait de respecter l'échéance. Ceci dit, le Comité exécutif prend note que la mise en œuvre opportune des projets déjà approuvés par le Fonds permettrait à la Namibie de respecter cette échéance et de franchir un premier pas en vue de son objectif de réduction de 50 % d'ici 2005, comme l'exige le Protocole de Montréal. Dans sa proposition, la Namibie indique qu'elle accorde la priorité à l'élaboration et à l'adoption d'un système de lois et de permis. Le Comité exécutif s'attend à ce que d'ici deux ans, la Namibie soit en mesure de terminer l'ébauche et de faire adopter les lois et le système de permis qu'elle considère comme une priorité. Ces activités

aideront sûrement la Namibie à respecter de façon permanente ses obligations en vertu du Protocole de Montréal.

Nicaragua

Le Comité exécutif a examiné l'information accompagnant la demande de prorogation du renforcement des institutions du Nicaragua. Le Comité exécutif a pris note, avec appréciation, du fait que les plus récentes données communiquées au Secrétariat suggèrent que le Nicaragua pourra respecter ses échéances et que grâce aux projets déjà approuvés par le Fonds, le Nicaragua est en voie d'atteindre son objectif de réduction de 50 % d'ici 2005, comme l'exige le Protocole de Montréal. Dans sa proposition, le Nicaragua fait état de plusieurs projets importants qu'il a entrepris au cours des dernières années, dont la mise en œuvre d'un projet de plan de gestion des frigorigènes et l'élaboration de mesures juridiques sur la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone dans les différents secteurs. Ces mesures ainsi que les autres activités mentionnées sont très encourageantes, et le Comité exécutif apprécie énormément les efforts faits par le Nicaragua. Le Nicaragua compte consacrer ses efforts à plusieurs projets nationaux au cours des deux prochaines années, dont l'établissement des lois nécessaires au contrôle de la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone. Le Comité exécutif s'attend à ce que le Nicaragua réalise des progrès en ce qui a trait à ses priorités pendant les deux ans que durera la prorogation du renforcement des institutions, car celles-ci sont essentielles au respect des obligations de réduction du Protocole de Montréal.

Panama

Le Comité exécutif a examiné l'information accompagnant la demande de prorogation du renforcement des institutions du Panama. Le Comité exécutif a pris note, avec appréciation, du fait que les plus récentes données communiquées au Secrétariat suggèrent que le Panama pourra respecter ses échéances et que grâce aux projets déjà approuvés par le Fonds, le Panama est en voie d'atteindre son objectif de réduction de 50% d'ici 2005, comme l'exige le Protocole de Montréal. Dans sa proposition, le Panama fait état de plusieurs projets importants qu'il a entrepris au cours des dernières années, dont l'établissement d'un cadre de réglementation sur le contrôle de l'importation des substances appauvrissant la couche d'ozone et de l'équipement à base de substances appauvrissant la couche d'ozone, la mise en œuvre de mesures juridiques, dont des rabais d'impôts, destinées aux utilisateurs de substances n'appauvrissant pas la couche d'ozone, et la création de systèmes visant à accréditer les techniciens de service et assurer l'octroi de permis d'importations par l'entremise du service des douanes. Ces mesures ainsi que les autres activités mentionnées sont très encourageantes, et le Comité exécutif apprécie énormément les efforts faits par le Panama. Le Panama compte entreprendre plusieurs projets importants au cours des deux prochaines années, dont la mise en œuvre d'une réglementation visant à contrôler les importations d'équipement à base de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce que le Panama réalise des progrès dans le cadre de ces projets pendant les deux ans que durera la prorogation du renforcement des institutions, car ceux-ci sont essentiels au respect des obligations de réduction du Protocole de Montréal.

Seychelles

Le Comité exécutif a examiné l'information accompagnant la demande de prorogation du renforcement des institutions des Seychelles. Le Comité exécutif a pris note, avec appréciation, du fait que les plus récentes données communiquées au Secrétariat suggèrent que les Seychelles pourront respecter leurs échéances et que grâce aux projets nationaux d'envergure qu'elles ont entrepris, les Seychelles sont en voie d'atteindre leur objectif de réduction de 50 % d'ici 2005, comme l'exige le Protocole de Montréal. Dans leur proposition, les Seychelles font état de plusieurs projets importants qu'elles ont entrepris au cours des dernières années, dont la préparation d'une réglementation sur l'importation et la destruction des substances appauvrissant la couche d'ozone (exécutoire depuis le mois dernier) et la mise en œuvre d'un système de surveillance de la consommation sectorielle de substances appauvrissant la couche d'ozone. Ces mesures ainsi que les autres activités mentionnées sont très encourageantes, et le Comité exécutif apprécie énormément les efforts faits par les Seychelles. Les Seychelles comptent consacrer leurs efforts à la mise en œuvre de cette réglementation. Le Comité exécutif remercie les Seychelles de leur travail et s'attend à ce que les Seychelles réalisent des progrès dans le cadre de ces projets pendant les deux ans que durera la prorogation du renforcement des institutions, car ceux-ci sont essentiels au respect des obligations de réduction du Protocole de Montréal.

(Décision 31/26)

48. Un délégué a fait remarquer que le Nicaragua avait sollicité un financement additionnel en vue du renouvellement de son renforcement institutionnel pour de nouvelles activités.

iii) ONUDI

48. Après avoir examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/21, par. 26 à 31), le Comité exécutif a décidé d'approuver les amendements au programme de travail de l'ONUDI pour l'an 2000 présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/26, et l'amendement ci-dessous, au niveau de financement indiqué dans l'annexe V au présent rapport.

(Décision 31/27)

Algérie : Stratégie pour la préparation d'un plan de gestion des frigorigènes
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/26)

Iran : Préparation d'un plan de gestion des frigorigènes (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/26)

Mexique : Stratégie pour la préparation d'un plan de gestion des frigorigènes
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/26)

Venezuela : Stratégie pour la préparation d'un plan de gestion des frigorigènes
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/26)

50. Après avoir examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/21, par. 28 et 29), et compte tenu de la décision du Comité exécutif sur les lignes directrices visant les plans de gestion des frigorigènes (décision 31/48), le Comité exécutif a décidé d'approuver les quatre projets en rubrique.

(Décision 31/28)

51. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/21, par. 30), le Comité exécutif a décidé d'approuver la demande de l'ONUDI à l'effet que les sommes approuvées par la trentième réunion pour la préparation d'un projet dans le secteur des mousses en Jamahiriya arabe libyenne soient réaffectées à la préparation de projets dans le secteur de la réfrigération du pays.

(Décision 31/29)

iv) Banque mondiale

52. Le Comité exécutif, après avoir examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/21, par. 32 à 36), a décidé d'approuver les amendements au programme de travail de la Banque mondiale pour l'an 2000 contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/27, et l'amendement ci-dessous, au niveau de financement indiqué dans l'annexe V au présent rapport.

(Décision 31/30)

Jordanie : Mise à jour du programme de pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/27)

53. Le Comité exécutif, après avoir examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/21, par. 34 et 35), a décidé d'approuver le projet ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'annexe V au présent rapport.

(Décision 31/31)

54. Après avoir examiné la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/21, par. 35), le Comité exécutif a décidé :

- a) de charger le Secrétariat de préparer, de concert avec les agences d'exécution, un document qui sera présenté à la trente-deuxième réunion du Comité exécutif et qui contiendra les lignes directrices visant la préparation des mises à jour des programmes de pays, y compris les conditions qui justifient les mises à jour, de même que les éléments précis dont il faut tenir compte pour s'assurer que les mises à jour répondent non seulement aux besoins nationaux, mais aussi aux besoins d'information et de planification du Comité exécutif;
- b) de disposer que les demandes futures de mise à jour des programmes de pays soient conformes aux lignes directrices que le Comité exécutif approuvera en se fondant sur le document indiqué ci-dessus.

(Décision 31/32)

Uruguay : Mise à jour du programme de pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/27)

55. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/21, par. 36), le Comité exécutif a décidé de reporter le projet en rubrique étant donné que l'Uruguay dispose déjà d'un plan de gestion des frigorifices en voie d'exécution, et que des fonds ont été approuvés pour la préparation dans ce pays d'un projet d'élimination sectorielle.

(Décision 31/33)

d) Projets d'investissement

i) Projets recommandés pour approbation générale

56. Après avoir examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/21, par. 37 à 39), le Comité exécutif a décidé d'approuver les projets recommandés pour approbation générale, au niveau de financement indiqué dans l'annexe V au présent rapport, sous réserve des conditions qui pourraient être contenues dans les recommandations du Secrétariat figurant sur les fiches d'évaluation des projets.

(Décision 31/34)

ii) Projets soumis à un examen individuelProjets relatifs à la densité des mousses

57. Après avoir examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/21, par. 40 à 42), et compte tenu de la décision du Comité exécutif relative aux questions techniques de la densité des mousses (décision 31/44), le Comité exécutif a décidé :

- a) d'approuver définitivement les 20 projets approuvés à titre provisoire à la vingt-neuvième réunion du Comité exécutif, comme ils figurent dans l'annexe VI au présent rapport et à leur niveau de financement, en se fondant sur les conclusions et recommandations comprises dans l'étude technique sur la densité des mousses, contenue dans l'annexe VII au présent rapport;
- b) d'approuver les 19 projets ayant trait à des questions relatives à la densité des mousses soumis à la trente et unième réunion du Comité exécutif, en se fondant sur les conclusions et recommandations contenues dans l'étude technique sur la densité des mousses figurant dans l'annexe VII au présent rapport, et au niveau de financement indiqué dans l'annexe V au présent rapport.

(Décision 31/35)

Autres projets du secteur des moussesMexique : Fabrication de mouse de polyuréthane rigide à vaporiser et de mousse à pellicule externe incorporée à Comsisa (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/39)

58. Après avoir examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/21, par. 43 et 44), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet en rubrique au niveau de financement indiqué dans l'annexe V au présent rapport, sous réserve de ce qui suit :

- a) Le PNUD et le gouvernement du Mexique disposeront d'une certaine souplesse dans l'attribution des fonds approuvés au cours de l'exécution du projet; et
- b) L'approbation est accordée à titre exceptionnel, en raison de la situation particulière du projet qui résulte des mesures prises par le gouvernement du Mexique, et elle ne constitue nullement un précédent pour de futures décisions en matière de financement.

(Décision 31/36)

Colombie : Reconversion des opérations du CFC-11 au HCFC-141b et à une technologie à base d'eau dans la fabrication de plusieurs types de mousse de polyuréthane dans 25 petites entreprises et 7 distributeurs du projet Espumlatex System House Group (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/31)

Colombie : Financement rétroactif de la reconversion des opérations du CFC-11 à une technologie à base d'eau dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple moulée à Espumlatex-Promicolda (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/31)

Iran : Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de pentane pour la fabrication de mousse à pellicule incorporée à Iran Polyurethane Manufacturing Co. (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/35)

59. Le Comité exécutif a pris note du fait que le PNUD a retiré les projets ci-dessus.

Projets du secteur des fumigènes

Pérou : Élimination du bromure de méthyle utilisé pour la fumigation des sols au Pérou (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/41)

60. Après avoir examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/21, par. 45 et 46), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet en rubrique au niveau de financement indiqué dans l'annexe V au présent rapport, sous réserve de ce qui suit :

- a) le PNUD versera les fonds approuvés par tranches, selon l'échéancier d'élimination du bromure de méthyle indiqué dans la proposition de projet;
- b) si le Pérou n'atteint pas les objectifs de réduction indiqués dans la proposition, le PNUD retiendra la tranche suivante de financement, jusqu'à ce que les niveaux requis de réduction aient été atteints;
- c) le PNUD remettra chaque année au Secrétariat un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce projet;
- d) un train de mesures sera mis en place pour faire en sorte qu'à la fin 2002, la consommation de bromure de méthyle utilisé pour la fumigation des sols sera réduite au niveau de référence, et qu'elle sera totalement éliminé à la fin 2005. Ces mesures permettront aussi d'assurer que le bromure de méthyle ne soit pas réintroduit après que les utilisateurs aient cessé de s'en servir.

(Décision 31/37)

Turquie : Élimination du bromure de méthyle dans le secteur de la production de figues séchées en Turquie (Banque mondiale) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/47/Add.1)

61. Après avoir examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/21, par. 47 à 49), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet ci-dessus, au niveau de financement indiqué dans l'annexe V au présent rapport et qui ne tient pas compte du volume des exportations vers des pays non visés à l'article 5, sous réserve de ce qui suit :

- a) le gouvernement de la Turquie fera en sorte que la consommation nationale totale de bromure de méthyle du secteur sera réduite de façon permanente à un niveau qui ne dépasse pas la consommation nationale totale de 1999, soustraction faite de la réduction prévue dans ce projet (l'annexe VIII au présent rapport du Comité exécutif contient un accord avec le gouvernement de la Turquie sur le bromure de méthyle);
- b) le gouvernement de la Turquie, par le truchement de la Banque mondiale, remettra à chaque année au Secrétariat un rapport sur l'état d'avancement du projet, qui comprendra des données sur la réduction de la consommation totale de bromure de méthyle au cours du projet.

(Décision 31/38)

Zimbabwe : Élimination du bromure de méthyle dans le secteur des fleurs coupées (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/51)

62. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/21, par. 50 à 52), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet ci-dessus, au niveau de financement indiqué dans l'annexe V au présent rapport et qui ne tient pas compte du volume des exportations vers des pays non visés à l'article 5, sous réserve de ce qui suit :

- a) l'ONUDI versera les fonds approuvés par tranches, selon l'échéancier d'élimination du bromure de méthyle indiqué dans la proposition de projet;
- b) si le Zimbabwe n'atteint pas les niveaux de réduction précisés dans la proposition, l'ONUDI retiendra la tranche suivante de financement, jusqu'à ce que les niveaux de réduction établis aient été atteints;
- c) le gouvernement du Zimbabwe fera en sorte que la consommation nationale totale de bromure de méthyle dans le secteur sera réduit à un niveau qui ne dépasse pas la consommation nationale totale de 1999, soustraction faite de la réduction prévue dans ce projet (l'annexe IX au présent rapport du Comité exécutif contient un accord avec le gouvernement du Zimbabwe sur le bromure de méthyle);

d) le gouvernement du Zimbabwe, par le truchement de l'ONUDI, remettra chaque année au Secrétariat du Fonds un rapport sur l'état d'avancement du projet qui comprendra des données sur la réduction de la consommation totale de bromure de méthyle au cours du projet.

(Décision 31/39)

Projets dans le secteur des agents de traitement

Inde : Reconversion des opérations de tétrachlorure de carbone (CTC) utilisé comme solvant (agent de traitement) en trichlorométhane à M/S Alpha Drugs India Ltd., Patiala (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/33)

Inde : Reconversion des opérations de tétrachlorure de carbone (CTC) utilisé comme solvant (agent de traitement) en dichloroéthane à Svis Labs Ltd., Ranipet (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/33)

Inde : Reconversion des opérations de tétrachlorure de carbone (CTC) utilisé comme solvant (agent de traitement) en dichloroéthane à Satya Deeptha Pharmaceuticals Ltd., Humnabad (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/33)

63. Après avoir examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/21, par. 53 et 54), le Comité exécutif a décidé de reporter les projets mentionnées ci-dessus à une réunion ultérieure, en attendant qu'on lui fournisse des données complémentaires pour les sept usines qui produisent de l'ibuprofène, sur :

- a) la quantité de tonnes d'ibuprofène produites chaque année;
- b) la quantité de tonnes de CTC émises chaque année;
- c) la quantité de tonnes de CTC utilisées chaque année.

(Décision 31/40)

Secteur de la production

Inde : Projet d'élimination graduelle dans le secteur de production de CFC – programme annuel 2000 (Banque mondiale) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/33 et Add.1).

64. Après avoir examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/21, par. 55 à 57), le Comité exécutif a décidé d'approuver le programme annuel 2000 du secteur de production des CFC en Inde, et le projet d'élimination graduelle, au niveau de financement indiqué dans l'annexe V au présent rapport.

(Décision 31/41)

65. Ayant examiné la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/21, par. 55 à 57), le Comité exécutif a décidé de charger le Secrétariat de préparer, en consultation avec les agences d'exécution et pour examen par le Comité exécutif à sa trente-deuxième réunion, des méthodes précises et transparentes pour la communication des données, dans le but de faciliter les procédures de vérification et la prise de décision du Comité exécutif en ce qui a trait à des propositions de projets dans le secteur de la production.

(Décision 31/42)

Secteur de la réfrigération

Chine : Remplacement du CFC-11 et du CFC-12 par du cyclopentane et du HFC-134a dans la production de réfrigérateurs à Banshen Electric Appliances Co. (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/30)

66. Après avoir examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/21, par. 58 à 60), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'annexe V au présent rapport, sous réserve de ce qui suit :

- a) le gouvernement de la Chine communiquera des données sur la consommation précise des entreprises restantes du secteur de la fabrication de réfrigérateurs à usage domestique; et
- b) compte tenu des écarts dans les données reçues, un examen approfondi de la procédure de mise à jour du programme de pays sera effectué.

(Décision 31/43)

e) **Données historiques sur les décisions pertinentes et les méthodes utilisées pour établir les coûts ou les économies différentiels d'exploitation résultant du remplacement des CFC par des produits chimiques de rechange dans les projets financés par le Fonds multilatéral**

67. Après avoir examiné les observations et commentaires du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/21, par. 61 à 63), le Comité exécutif a pris note du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/52 qui a été rédigé par le Secrétariat conformément à la décision 30/52.

f) **Étude technique sur la densité des mousses (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/53)**

68. Après avoir examiné les observations et commentaires du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/21, par. 64 à 66), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'entériner les conclusions et recommandations contenues dans l'étude technique sur la densité des mousses, qui figure dans l'annexe VII au présent rapport, pour une période d'un an aux fins du calcul des coûts différentiels d'exploitation;
- b) de charger le Secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour assurer la reprise des travaux sur la question, en vue de parfaire les conclusions. Lors de la reprise, les travaux pourraient porter, entre autres, sur les coûts et la viabilité de la technologie LCD pour les petites et moyennes entreprises, dans le cadre des lignes directrices en vigueur et des seuils de coût-efficacité.

(Décision 31/44)

69. Le représentant d'une organisation non gouvernementale de l'environnement a attiré l'attention sur des données indiquant qu'en 1999, le trou de la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique était le troisième en importance jamais observé et qu'au printemps 2000, les niveaux d'ozone dans la stratosphère au dessus des parties nord de l'Amérique et de l'Europe avaient diminué de 30%. En faisant mention des projets dont le Comité exécutif vient d'approuver le financement, et qui utilisent des technologies à base de HFC et de HCFC, il a mis l'accent sur l'importance de revoir les seuils de coût-efficacité que le Fonds multilatéral applique pour permettre l'étude de propositions de projets employant de nouvelles technologies de rechange qui ne contribuent pas à l'appauprissement de la couche d'ozone ou au réchauffement de la planète. En ce sens, il a loué la décision prise récemment par un grand détaillant de boissons gazeuses d'éliminer, d'ici 2004, l'utilisation de HCF dans ses équipements de réfrigération partout dans le monde. Cette décision touche environ 14 millions d'appareils. Il a également félicité le Royaume-Uni pour avoir récemment annoncé l'adoption d'une politique en vertu de laquelle les technologies à base de HFC sont déclarées non durables à long terme et qu'elles ne doivent être employées que s'il n'y a pas de solutions de rechange sûres. Il a conclu en déclarant que de telles politiques transmettaient un signal clair et positif au Comité exécutif.

g) Rapport d'étape du nouveau sous-secteur de l'assemblage, de l'installation et de l'entretien des équipements de réfrigération

70. Après avoir examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/21, par. 67 et 68), le Comité exécutif a décidé :

- a) d'entériner, pour une période de 18 mois, les lignes directrices visant le sous-secteur de l'assemblage, de l'installation et du chargement des équipements de réfrigération, qui sont contenues dans l'annexe X au présent rapport;
- b) d'être attentif aux projets soumis en vertu des lignes directrices 3 et 4, plus particulièrement dans le but de déterminer si des coûts différenciels sont admissibles;
- c) d'examiner les projets au cas par cas afin d'acquérir de l'expérience.

(Décision 31/45)

71. Un représentant a déclaré qu'un supplément d'examen des lignes directrices pourrait s'avérer nécessaire étant donné que l'entreposage frigorifique ne semblait pas faire partie du nouveau sous-secteur.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET PROJET DE PLANS D'ACTIVITÉS DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LE TRIENNIUM 2000-2002

72. Pour l'examen de ce point, le Comité exécutif était saisi du rapport préparé par le Secrétariat comme suite à la décision 30/57 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/55), du rapport de la réunion informelle de planification du Fonds multilatéral tenue à Genève le 2 juillet 2000 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/Inf.5) et d'un document non officiel contenant les observations du Brésil sur la planification stratégique.

73. Le Comité a eu un échange de vues préliminaire sur le résultat de la réunion informelle et des amendements ont été proposés au rapport et à son annexe, dans le but d'établir des priorités et des modalités, de circonscrire des problèmes et de tracer la voie à suivre en matière de planification stratégique. De l'avis général, l'annexe devrait être révisée à la lumière des observations formulées pendant la réunion, puis par écrit, pour servir d'orientation au groupe dans ses travaux.

- a) le Comité exécutif a décidé de tenir une réunion informelle de deux jours sur la planification stratégique du Fonds multilatéral immédiatement avant les réunions des sous-comités qui précéderont la trente-deuxième réunion du Comité exécutif.

(Décision 31/46)

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT DU SOUS-GROUPE POUR LE SECTEUR DE LA PRODUCTION

74. Le représentant de l'Australie, parlant en tant que Président du sous-groupe du Comité exécutif pour le secteur de la production, a présenté le rapport du Sous-groupe (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/56) et a informé la réunion que le Sous-groupe avait tenu une seule réunion avec la participation des pays suivants: Allemagne, Australie, Brésil, Chine, États-Unis d'Amérique, Inde, République Dominicaine. La Banque Mondiale et l'ONUDI y assistaient en tant qu'observateurs.

75. Sur la base du rapport du Président du Sous-groupe le Comité exécutif a décidé :

- a) d'autoriser le Secrétariat à faire entreprendre une vérification technique des entreprises qui, en Chine, produisent du tétrachlorure de carbone et du trichloroéthane, et des entreprises qui produisent des CFCs en République populaire démocratique de Corée;
- b) en réponse à une préoccupation exprimée par un représentant, à savoir que, contrairement à la pratique actuelle, une assistance préalable à la préparation de projets était nécessaire pour faciliter la vérification, de charger le Secrétariat de clarifier à la fois les pratiques passée et les besoins actuels d'assistance à la préparation des projets relatifs au secteur de la production, afin de faciliter les discussions à venir et de résoudre la question à la prochaine réunion du Sous-groupe;
- c) de charger le Secrétariat de fournir un inventaire global des usines qui produisent encore des substances appauvrissant la couche d'ozone dans les pays visés à l'article 5;
- d) de demander à la Banque mondiale de préparer un projet d'accord d'élimination présentant plusieurs scénarios d'après le rapport de vérification des consultants sur le secteur de la production de CFC en Argentine et d'après les préoccupations de l'Argentine à ce sujet, qui puisse servir de base aux négociations à la prochaine réunion du Sous-groupe;
- e) de demander au Secrétariat:
 - i) en consultation avec la Banque Mondiale, d'établir des directives, pour examen par le Comité exécutif à sa trente-deuxième réunion, proposant un format et un contenu acceptables pour le rapport de vérification et un calendrier pratique pour présenter des données, afin de permettre l'autorisation du paiement à la première réunion du Comité exécutif chaque année;

- ii) de maintenir le caractère confidentiel des données de la vérification, tout en assurant que les membres du Comité exécutif aient les informations nécessaires pour leur faciliter l'examen et la prise de décision.

(Décision 31/47)

76. Le Comité exécutif a exprimé sa satisfaction pour le travail entrepris par le Président agissant comme coordonnateur du Sous-groupe.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR: PLANS DE GESTION DES FRIGRORIGÈNES

77. Le représentant de la Suède, coordinateur du groupe de contact sur les plans de gestion des frigorigènes, a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/57, contenant le projet des directives relatives aux plans de gestion en question. Il a rappelé qu'un projet originel (UNEP/OzL.Pro/ExCom/30/39) avait été produit à la 30^e réunion du Comité, lors de la discussion de certaines questions au sein d'un groupe de contact, à la suite de quoi le Comité avait engagé le groupe de contact à poursuivre ses délibérations.

78. À la suite d'une discussion le Comité exécutif a décidé:

A. Plans de gestion de frigorigènes (PGF) déjà approuvés pour les pays à faible volume de consommation (PFV)

- a) de demander aux responsables des Bureaux nationaux de l'Ozone, avec l'assistance des Agences d'exécution compétentes, d'examiner et d'évaluer la teneur et la mise en œuvre jusqu'à ce jour ainsi que les résultats attendus de leur PGF, par comparaison à l'objectif d'élimination de toute la consommation dans le secteur de la réfrigération selon le calendrier du Protocole de Montréal. En procédant à cette étude les responsables des Bureaux nationaux de l'Ozone devraient:
 - i) calculer la consommation actuelle et la consommation future prévue touchant le gel, une réduction de 50% en 2005, et de 85% en 2007 et l'élimination en 2010, et de calculer le volume de réduction de consommation dans le secteur de la réfrigération, requis afin d'atteindre ces objectifs;
 - ii) inclure les réductions prévues dans la consommation, attribuables aux activités déjà approuvées dans le cadre des PGF, y compris les activités de formation et la récupération/recyclage;

- iii) assurer que la consommation actuelle et la consommation future prévue de tous les sous-secteurs, y compris le secteur informel, les petites et moyennes entreprises et les climatiseurs d'automobile soient incluses dans cet examen;
- iv) pour chaque activité identifiée, examiner le coût et les moyens de financement, y compris le financement national;
- v) assurer que le PGF et la stratégie gouvernementale pour réaliser l'élimination comprennent des dispositions adéquates pour surveiller la progression et faire rapport sur celle-ci;

b) que les PFV (ou groupes de PFV) ayant des PGF déjà approuvés, peuvent soumettre au Comité exécutif des demandes d'obtention de financement, pour les activités additionnelles nécessaires à la réduction de la consommation, et assurer ainsi la conformité au Protocole. Ces activités additionnelles devraient être une partie essentielle de leur stratégie d'ensemble pour l'élimination dans le secteur de la réfrigération. Le financement additionnel ne dépassera pas 25% des fonds approuvés pour le PGF originel ou, s'il y a lieu, les composants du PGF. Avec une exception possible concernant la période d'après 2007, signalée au sous-paragraphe d) ci-dessous, aucun financement additionnel au-delà de ce niveau, pour les activités dans ce secteur, y compris le financement relatif aux opérations d'adaptation de l'équipement, ne sera examiné;

c) que les demandes de financement additionnel compatibles avec le sous-paragraphe b) ci-dessus soient accompagnées de ce qui suit:

- i) une justification des activités additionnelles à financer dans le contexte de la stratégie nationale du pays pour l'élimination;
- ii) une explication claire de la façon dans ce financement, avec le financement initial du PGF, et les mesures que le gouvernement est appelé à prendre, assurerait la conformité aux exigences du Protocole en ce qui concerne les étapes de la réduction et l'élimination;
- iii) un engagement à réaliser, sans autre demande de financement, au moins les 50% de réduction prévus pour 2005 et les 85% prévus pour 2007. Cela comprendra un engagement du pays à restreindre ses importations si nécessaires afin d'assurer la conformité aux phases de réduction et de soutenir les activités du PGF;
- iv) un engagement de faire rapport annuellement sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du PGF et la réalisation des phases de réduction requises;

- d) que le Comité exécutif examinera en 2005 si une assistance supplémentaire est nécessaire pour la période d'après 2007, et quelle assistance le Fonds pourrait envisager alors pour permettre une pleine conformité aux exigences du Protocole en matière d'élimination;

B. Préparation et approbation des nouveaux PGF pour les PFV

- e) que la phase de préparation des projets pour les PGF devrait, tel que cela est voulu par les directives actuelles, comprendre un examen complet de la consommation de CFC dans tous les sous-secteurs, et l'élaboration d'une stratégie gouvernementale d'ensemble en matière d'élimination ainsi qu'un engagement par le gouvernement d'appliquer des règlements et la législation nécessaires pour la mise en œuvre effective des activités d'élimination de l'utilisation des frigorigènes aux CFC. Pour permettre de déployer complètement ces activités préparatoires y compris le développement de la législation et des règlements nécessaires, le financement fourni pour la phase de la préparation des projets devrait être le double du niveau fourni traditionnellement;
- f) que les dispositions concernant les PGF existants dans la section A, sous-paragraphes a), c) et d), ci-dessus, s'appliqueront également aux nouveaux PGF soumis suite à la présente décision;
- g) qu'au lieu de la possibilité accordée aux PGF déjà approuvés de demander des financements additionnels, le niveau total du financement pour la mise en œuvre des nouveaux PGF pourrait être augmenté jusqu'à 30% par comparaison au niveau de financement des PGF approuvés, typiquement accordé jusqu'à ce jour, tout en laissant une souplesse aux pays intéressés dans le choix et la mise en œuvre des composants du PGF, qu'ils considèrent les plus appropriés à la réalisation de leurs engagements en matière d'élimination. À l'exception de la phase d'après 2007, notée en section A, sous-paragraphe d) ci-dessus, aucun financement au-delà de ce niveau, y compris le financement pour les adaptations d'équipement, ne sera examiné pour des activités dans ce secteur;
- h) que le texte suivant soit ajouté aux directives sur les PGF (Décision 23/15), après la dernière balle dans la section 3.1:

«les éléments et activités proposés pour un PGF, qu'ils soient financés par le Fonds multilatéral ou le pays lui-même, devraient refléter les circonstances particulières de ce pays et couvrir tous les secteurs pertinents y compris le secteur informel. Ils devraient être suffisants pour assurer l'exécution des obligations de contrôle incombant au pays au moins jusque et y compris la réduction de 85% en 2007, et devraient inclure des mécanismes pour faire rapport sur les progrès accomplis.»

C. PGF pour les pays à grand volume de consommation

- i) que, tenant compte du besoin des pays à forte consommation de commencer la planification pour traiter de ce secteur vaste et complexe, ainsi que de la décision pertinente de la Réunion des parties, le Comité exécutif examinera les demandes de financement pour l'élaboration de stratégies à long terme pour le secteur de la réfrigération dans les pays à grande consommation. Les pays à grande consommation qui n'ont pas encore entrepris de mises à jour de leur Programme de pays devraient entreprendre cette élaboration du PGF stratégique dans le contexte de telles mises à jour, en se conformant à toute directive par le Comité exécutif au sujet des mises à jour des Programmes de pays;
- j) les décisions du Comité exécutif à l'avenir au sujet du financement de la mise en œuvre des éléments de telles stratégies en matière de PGF, devraient prendre en considération la priorité relative dans la planification nationale gouvernementale des réductions de CFC dans le secteur de la réfrigération, et la disponibilité d'autres occasions de faire des réductions en vue de respecter les obligations du pays en matière de contrôle;
- k) que, dans ce contexte, le Comité exécutif peut examiner si certaines activités, souvent considérées comme faisant partie des PGF, (telles que la formation des fonctionnaires des douanes) peuvent être initiées avant l'établissement d'un PGF.

(Décision 31/48)

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: DIRECTIVES RÉVISÉES POUR LES PROJETS DE BROMURE DE MÉTHYLE

79. Le représentant de l'Ouganda, parlant en tant que Président du Groupe de travail pour la révision des directives sur les projets de bromure de méthyle, a présenté le rapport du groupe de travail (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/58) issu de deux réunions tenues par le groupe alors que la présente réunion du Comité se déroulait. Alors que quelques questions pendantes avaient besoin davantage d'examen, le Président a indiqué qu'il était heureux de signaler que la question des nouveaux usagers du bromure de méthyle ainsi que celle de la participation des corporations multinationales de pays non-régis par l'Article 5 (para.33) ont été résolues. À cause du manque de temps, quelques autres questions contenues au paragraphe 33 du rapport, n'ont pas été pleinement examinées et nécessitent davantage de discussions. Ces questions concernent la façon de traiter la composante représentant l'exportation à des pays autres que ceux de l'Article 5, et l'addition d'un nouvel acréage utilisant bromure de méthyle, dont la date de cessation se trouve maintenant réduite à deux options: à savoir avant décembre 1998 ou avant janvier 2002. Faute de temps, le groupe n'a pu également discuter des questions soulevées au paragraphe 34. Le Président a dit que pour ne pas entraver le flux de demandes pour de nouveaux projets, les

directives existantes devraient s'appliquer jusqu'à ce que de nouvelles directives puissent être recommandées par le Comité. En conclusion il a dit que les membres du groupe de travail avaient convenu de travailler entre les sessions, en vue d'atteindre rapidement un accord à la trente-deuxième réunion du Comité.

80. À la suite de la discussion, le Comité exécutif a pris note du rapport du Groupe de travail pour la révision des directives sur les projets de bromure de méthyle.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : CAHIER DES CHARGES POUR UNE ÉTUDE SUR LE REMPLACEMENT DES CFC DANS LES MOUSSES RIGIDES

81. Le représentant de la Suède, en sa qualité de coordonnateur du groupe de contact à composition non limitée établi par la décision 30/1 en vue d'examiner la question de la politique sur le recours aux HCFC comme technologie intérimaire a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/59/Rev.1, contenant le projet de cahier des charges pour une étude sur le remplacement des CFC dans les mousses rigides.

82. Après discussion, le Comité exécutif a décidé d'approuver le cahier des charges contenu dans l'annexe XI au présent rapport.

(Décision 31/49)

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : PRÊTS À DES CONDITIONS DE FAVEUR

83. Le Président a rappelé aux membres que la trentième réunion du Comité exécutif a décidé d'inscrire la question des prêts à des conditions de faveur à l'ordre du jour de la trente et unième réunion (décision 30/2). Il a attiré l'attention sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/28/53, ré-émis par le Secrétariat, et sur la chronologie des décisions des Réunions des Parties et du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/Inf.3), ainsi que sur un non-document proposé à la réunion par le Japon.

84. Les représentants de certains pays non visés à l'article 5 ont indiqué que plusieurs décisions des Réunions des Parties et du Comité exécutif faisaient appel à des prêts à des conditions de faveur et que les discussions devraient commencer dans les meilleurs délais afin que les occasions ne soient pas perdues.

85. D'autre part, des représentants de plusieurs pays visés à l'article 5 ont indiqué que la onzième Réunion des Parties avait accepté la reconstitution mais uniquement sous réserve qu'on ne tienne pas compte des prêts à des conditions de faveur pour l'instant. Ils estiment que le moment est mal choisi de ré-examiner un sujet aussi important et politiquement délicat.

86. Le Comité exécutif a noté que les discussions sur les prêts à des conditions de faveur pourraient reprendre à trois occasions, à savoir, au moment de la prochaine reconstitution, après la douzième Réunion des Parties, ou à la présente réunion.

87. En l'absence d'un consensus, le Comité exécutif a décidé de reporter l'examen de la question des prêts à des conditions de faveur.

(Décision 31/50)

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : AUTRES QUESTIONS

88. Le représentant de la Suède a déclaré que pour témoigner de l'importance que son pays accorde à la mise en œuvre du Protocole de Montréal et au rôle que joue le Fonds multilatéral pour assurer l'élimination des substances qui appauvrisse la couche d'ozone, la Suède était à terminer une étude sur le Fonds. Un survol de l'œuvre est mis à la disposition des membres du Comité exécutif. La Suède serait reconnaissante aux membres du Comité exécutif de bien vouloir lui faire part de leur opinion et vues à ce sujet, afin de lui permettre d'approfondir sa compréhension des questions abordées.

Lieu et date de la trente-deuxième réunion du Comité exécutif

89. Le Comité exécutif a décidé de tenir sa trente-deuxième réunion à Ouagadougou, Burkina Faso, du 6 au 8 décembre 2000. Elle sera précédée par une réunion informelle de deux jours sur la planification stratégique, le 2 et le 3 décembre. Les réunions du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances et du Sous-comité sur l'examen des projets auront lieu également le 4 et le 5 décembre.

(Décision 31/51)

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DU RAPPORT

90. Le Comité exécutif a adopté le présent rapport le 7 juillet 2000, sur la base du projet de rapport préparé par le Secrétariat.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR: CLÔTURE DE LA RÉUNION

91. Le Président a déclaré la réunion close le 7 juillet 2000 à 18h00.

FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

ÉTAT DU FONDS (EN \$ US)

Au 7 juillet 2000

REVENUS	
Contributions reçues	
- Paiements en espèces et billets à ordre encaissés	882,792,976
- Billets à ordre en main	104,877,582
- Coopération bilatérale	40,211,485
- Intérêts créditeurs	87,711,376
- Revenus divers	4,207,877
	-
Total des Revenus	1,119,801,297
AFFECTATIONS ET PROVISIONS	
	-
- PNUD	294,152,170
- PNUE	46,210,607
- ONUDI	226,247,686
- Banque Mondiale	452,020,185
Total des affectations aux agences d'exécution	1,018,630,648
Coûts du Secrétariat et Comité exécutif (91-99) comprennent les fonds	-
- pour couvrir les contrats du personnel jusqu'en 2002	28,595,770
Activités de surveillance et d'évaluation approuvées à la 22eme	-
- et la 29eme réunion du Comité exécutif	722,000
Activités de vérification technique approuvées à la 24eme réunion	-
- du Comité exécutif	600,000
Coopération bilatérale	40,211,485
Provision pour baisses de valeur des billets à ordre dans le	-
- cadre de nouveaux projets bilatéraux	-
Provision pour les projets relatifs à la densité des mousses	-
- approuvée à la 29eme réunion du Comité exécutif	6,300,488
Total des affectations et provisions	1,095,060,391
SOLDE DISPONIBLE POUR DE NOUVELLES AFFECTATIONS	24,740,906

FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
SOMMAIRE DES ÉTATS DE CONTRIBUTIONS ET AUTRES REVENUS 1991 - 1999

Au 7 juillet 2000

Description	1991-1993	1994-1996	1997	1998	1999	2000	TOTAL
Contributions promises	234,929,241	424,841,347	157,144,159	157,545,040	157,897,921	146,666,667	1,279,024,375
Versements en espèces	206,026,442	380,098,993	114,026,243	98,603,343	65,103,342	18,934,615	882,792,976
Assistance bilatérale	4,332,697	12,089,441	4,168,969	4,615,352	13,734,908	1,270,028	40,211,485
Billets à ordre	-	0	12,498,883	33,282,792	50,570,463	8,525,444	104,877,582
Total des versements	210,359,139	392,188,434	130,694,095	136,501,487	129,408,803	28,730,087	1,027,882,044
Contributions contestées	-	8,098,267	-	-	-	-	8,098,267
Arrérés de contributions	24,570,102	32,652,913	26,450,064	21,043,553	28,489,118	117,936,580	251,142,331
% Versements/Engagements	90%	92%	83%	87%	82%	20%	80%
Intérêts créateurs	5,323,644	28,525,733	18,328,786	17,676,694	17,628,384	228,135	87,711,376
Revenus divers	1,442,073	1,343,308	533,982	375,074	213,440	300,000	4,207,877
TOTAL DES REVENUS	217,124,856	422,057,475	149,556,863	154,553,255	147,250,627	29,258,222	1,119,801,297
Montants cumulatifs		1991-1993	1994-1996	1997-1999	1991-1999	1991-2000	
Total des engagements		234,929,241	424,841,347	472,587,120	1,132,357,708	1,279,024,375	
Total des versements		210,359,139	392,188,434	395,604,384	999,151,957	1,027,882,044	
%age du total des engagements		89,54%	92,31%	83,92%	88,24%	80,36%	
Total des revenus		217,124,856	422,057,475	451,360,744	1,090,543,075	1,119,801,297	
Total des arrérés de contributions		24,570,102	32,652,913	75,982,736	133,205,751	251,142,331	
%age du total des engagements		10,46%	7,69%	16,08%	11,76%	19,64%	
Arrérés de contributions pour les économies en transition		24,570,102	31,439,487	33,341,265	89,350,854	93,489,631	
%age du total des engagements		10,46%	7,40%	7,05%	7,89%	7,31%	

FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

État des contributions pour 2000

Au 7 juillet 2000

Partie	Contributions Convenues	Versements en espèces	Assistance Bilatérale	Billets à Ordre	Arriérés de Contributions
Afrique du Sud	0	0	0	0	0
Allemagne	16,427,810	0	971,653	0	15,456,157
Australie	2,482,261	2,482,261	0	0	0
Autriche*	1,576,118	0	0	0	1,576,118
Azerbaïjan	36,849	0	0	0	36,849
Bélarus	137,345	0	0	0	137,345
Belgique	1,847,459	0	0	0	1,847,459
Brunéi Darussalam	0	0	0	0	0
Bulgarie	31,824	0	0	0	31,824
Canada	4,612,784	0	175,000	0	4,437,784
Chypre	0	0	0	0	0
Danemark	1,157,383	0	0	0	25,124
Emirats Arabes Unis	0	0	0	0	0
Espagne	4,336,419	0	0	0	4,336,419
Estonie	25,124				
États-Unis	36,666,667	11,328,778	0	0	25,337,889
Fédération de Russie	2,490,635	0	0	0	2,490,635
Finlande	907,817	0	0	0	907,817
France	10,954,107	0	123,375	0	10,830,732
Géorgie	0	0	0	0	0
Grèce	587,904	0	0	0	587,904
Hongrie	200,993	0	0	0	200,993
Irlande	375,186	0	0	0	375,186
Islande	53,598	53,598	0	0	0
Israël	577,854	0	0	0	577,854
Italie	9,098,273	0	0	0	9,098,273
Japon	33,471,998	0	0	0	33,471,998
Koweït	0	0	0	0	0
Lettonie	40,199	0	0	0	40,199
Liechtenstein	10,050	0	0	0	10,050
Lithuanie	36,849	0	0	0	36,849
Luxembourg	113,896	95,592	0	0	18,304
Malte	0	0	0	0	0
Monaco	6,700	5,600	0	0	1,100
Norvège	1,021,713	0	0	0	1,021,713
Nouvelle-Zélande	370,162	370,162	0	0	0
Ouzbékistan	61,973	0	0	0	61,973
Panama	0	0	0	0	0
Pays-Bas	2,731,827	0	0	0	2,731,827
Pologne	346,712	346,712	0	0	0
Portugal	698,450	0	0	0	698,450
République Tchèque	202,668	0	0	0	202,668
Royaume-Uni	8,525,444	0	0	8,525,444	0
Singapour	0	0	0	0	0
Slovaquie	65,323	65,323	0	0	0
Slovénie	0	0	0	0	0
Suède	1,815,635	1,452,508	0	0	363,127
Suisse	2,035,052	1,714,846	0	0	320,206
Tadjikistan	8,375	0	0	0	8,375
Turkmenistan	13,399	0	0	0	13,399
Ukraine	505,832	0	0	0	505,832
TOTAL	146,666,667	18,934,615	1,270,028	8,525,444	117,936,580

* Arriérés de contributions totalement ou partiellement retenus à titre de coopération bilatérale

FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

État des contributions pour 1999

Au 7 juillet 2000

Partie	Contributions Convenues	Versements en espèces	Assistance Bilatérale	Billets à Ordre	Arriérés de Contributions
Afrique du Sud	0	0	0	0	0
Allemagne	16,615,295	0	6,366,907	10,248,388	0
Australie	2,719,451	2,719,451	0	0	(0)
Autriche*	1,589,409	1,589,409	15,162	0	(15,162)
Azerbaïdjan	215,902	0	0	0	215,902
Bélarus	537,459	0	0	0	537,459
Belgique	1,851,248	1,742,768	108,480	0	0
Brunéi Darussalam	0	0	0	0	0
Bulgarie	0	0	0	0	0
Canada	5,700,741	0	588,209	4,560,593	551,939
Chypre	0	0	0	0	0
Danemark	1,318,383	1,318,383	0	0	0
Émirats Arabes Unis	0	0	0	0	0
Espagne	4,341,016	4,341,016	0	0	0
États- Unis	38,833,333	24,089,024	(55,691)	14,800,000	0
Fédération de Russie	8,176,728	0	0	0	8,176,728
Finlande	1,134,636	907,709	123,000	0	103,927
France	11,773,570	0	2,859,581	8,843,366	70,623
Géorgie	0	0	0	0	0
Grèce	698,237	800,000	0	0	(101,763)
Hongrie	257,245	257,245	0	0	0
Irlande	385,868	385,868	0	0	0
Islande	55,124	55,124	0	0	0
Israël	491,522	9,000	0	0	482,522
Italie	9,550,235	0	0	0	9,550,235
Japon	28,361,303	19,955,544	2,733,500	0	5,672,259
Koweït	0	0	0	0	0
Lettonie	139,131	0	0	0	139,131
Liechtenstein	18,375	18,375	0	0	0
Lithuanie	156,185	0	0	0	156,185
Luxembourg	128,623	128,623	0	0	0
Malte	0	0	0	0	0
Monaco	18,375	18,375	0	0	0
Norvège	1,028,982	1,028,982	0	0	0
Nouvelle-Zélande	440,992	440,992	0	0	0
Ouzbékistan	252,652	0	0	0	252,652
Panama	0	0	0	0	0
Pays-Bas	2,916,979	0	0	2,916,979	0
Pologne	620,145	620,145	0	0	0
Portugal	505,303	0	0	0	505,303
République Tchèque	477,741	477,741	0	0	0
Royaume-Uni	9,766,137	0	565,000	9,201,137	0
Singapour	0	0	0	0	0
Slovaquie	151,591	151,591	0	0	0
Slovénie	0	0	0	0	0
Suède	2,255,491	1,824,641	430,850	0	0
Suisse	2,223,335	2,223,335	0	0	0
Tadjikistan	36,749	0	0	0	59,718
Turkmenistan	59,718	0	0	0	2,094,712
Ukraine	2,094,712	0	0	0	28,489,118
TOTAL	157,897,921	65,103,342	13,734,998	50,570,463	

* Arriérés de contributions totalement ou partiellement retenus à titre de coopération bilatérale

FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

État des contributions pour 1998

Au 7 juillet 2000

Partie	Contributions Convenues	Versements en espèces	Assistance Bilatérale	Billets à Ordre	Arriérés de Contributions
Allemagne	16,615,295	992,308	2,609,962	13,013,025	0
Australie *	2,719,451	2,719,451	0	0	0
Autriche	1,589,409	1,589,409	0	0	0
Azerbaïdjan	257,245	0	0	0	215,902
Bélarus	537,459	0	0	0	537,459
Belgique	1,851,248	1,851,248	0	0	0
Canada	5,700,741	4,975,068	548,710	0	176,963
Danemark	1,318,383	1,318,383	0	0	0
Espagne	4,341,016	4,341,016	0	0	0
États-Unis	9,766,137	1,627,690	0	8,138,447	0
Fédération de Russie	8,176,728	0	0	0	8,176,728
Finlande	1,134,636	909,206	225,430	0	0
France	11,773,570	0	662,250	11,111,320	0
Grèce	698,237	698,237	0	0	0
Hongrie	257,245	257,245	0	0	0
Irlande	385,868	385,868	0	0	0
Islande	55,124	55,124	0	0	0
Israël	491,522	491,522	0	0	0
Italie	9,550,235	0	0	0	9,550,235
Japon *	28,361,303	28,361,303	0	0	0
Liechtenstein	18,375	18,375	0	0	0
Lithuanie	123,236	0	0	0	123,236
Luxembourg	128,623	128,623	0	0	0
Monaco	18,375	18,375	0	0	0
Norvège	1,028,982	1,028,982	0	0	0
Nouvelle-Zélande	440,992	440,992	0	0	0
Ouzbékistan	38,833,333	37,244,333	569,000	1,020,000	0
Pays-Bas	2,916,979	0	0	2,916,979	0
Pologne	620,145	620,145	0	0	0
Portugal	505,303	505,303	0	0	0
République Tchèque	477,741	477,741	0	0	0
Royaume-Uni	2,094,712	0	0	0	2,094,712
Slovaquie	151,591	151,591	0	0	0
Suède *	2,255,491	2,255,491	0	0	0
Suisse	2,223,335	2,223,335	0	0	0
Tadjikistan	28,997	0	0	0	28,997
Turkmenistan	157,545,040	98,603,343	4,615,352	33,282,792	21,043,553
Ukraine	59,718	0	0	0	59,718
TOTAL	157,545,040	98,603,343	4,615,352	33,282,792	21,043,553

* Arriérés de contributions totalement ou partiellement retenus à titre de coopération bilatérale

FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

État des contributions pour 1997

Au 7 juillet 2000

Partie	Contributions Convenues	Versements en espèces	Assistance Bilatérale	Billets à Ordre	Arriérés de Contributions
Afrique du Sud	592,583	592,583	0	0	0
Allemagne	16,615,295	10,084,555	992,308	5,538,432	0
Australie	2,719,451	2,719,451	0	0	0
Autriche*	1,589,409	1,589,409	0	0	0
Azerbaïdjan	215,902	0	0	0	215,902
Bélarus	537,459	0	0	0	537,459
Belgique	1,851,248	1,851,248	0	0	0
Brunéi Darussalam	0	0	0	0	0
Bulgarie	68,000	68,000	0	0	0
Canada	5,700,741	4,840,106	860,635	0	(0)
Chypre	0	0	0	0	0
Danemark	1,318,383	1,318,383	0	0	0
Emirats Arabes Unis	0	0	0	0	0
Espagne	4,341,016	4,341,016	0	0	0
États- Unis	38,833,333	38,381,333	452,000	0	0
Fédération de Russie	8,176,728	0	0	0	8,176,728
Finlande	1,134,636	1,041,146	93,490	0	0
France	11,773,570	2,874,846	1,736,636	617,934	6,544,154
Géorgie	0	0	0	0	0
Grèce	698,237	698,237	0	0	0
Hongrie	257,245	257,245	0	0	0
Irlande	385,868	385,868	0	0	0
Islande	55,124	55,124	0	0	0
Israël	491,522	491,522	0	0	0
Italie	9,550,235	0	0	0	9,550,235
Japon	28,361,303	28,361,303	0	0	0
Koweït	0	0	0	0	0
Lettonie	0	0	0	0	0
Liechtenstein	18,375	18,375	0	0	0
Lithuanie	0	0	0	0	0
Luxembourg	128,623	128,623	0	0	0
Malte	0	0	0	0	0
Monaco	18,375	18,375	0	0	0
Norvège	1,028,982	1,028,982	0	0	0
Nouvelle-Zélande	440,992	440,992	0	0	0
Ouzbékistan	0	0	0	0	0
Panama	0	0	0	0	0
Pays-Bas	2,916,979	2,916,979	0	0	0
Pologne	620,145	620,145	0	0	0
Portugal	505,303	505,303	0	0	0
République Tchèque	376,958	376,958	0	0	0
Royaume-Uni	9,766,137	3,423,620	0	6,342,517	0
Singapour	0	0	0	0	0
Slovaquie	151,591	151,591	0	0	0
Slovénie	0	0	0	0	0
Suède	2,255,491	2,255,491	0	0	0
Suisse	2,223,335	2,189,435	33,900	0	0
Tadjikistan	0	0	0	0	59,718
Turkmenistan	59,718	0	0	0	1,365,867
Ukraine	1,365,867	0	0	0	26,450,064
TOTAL	157,144,159	114,026,243	4,168,969	12,498,883	

* Arriérés de contributions totalement ou partiellement retenus à titre de coopération bilatérale

FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

État des contributions pour 1991-1999

Au 7 juillet 2000

Partie	Contributions Convenues	Versements en espèces	Assistance Bilatérale	Billets à Ordre	Amiérés de Contributions
Afrique du Sud	3,793,691	3,763,691	30,000	0	0
Allemagne	122,261,352	82,137,034	11,324,473	28,799,845	0
Australie	20,328,195	19,585,687	742,508	0	(0)
Autriche*	10,980,467	10,863,839	131,790	0	(15,162)
Azerbaïdjan	710,888	0	0	0	710,888
Bélarus	2,048,747	0	0	0	2,048,747
Belgique	14,142,033	14,033,553	108,480	0	0
Brunei Darussalam	0	0	0	0	0
Bulgarie	897,207	897,207	0	0	0
Canada	42,050,343	32,709,501	4,051,346	4,560,593	728,903
Chypre	148,670	148,670	0	0	0
Danemark	9,354,747	9,149,747	205,000	0	0
Émirats Arabes Unis	559,639	559,639	0	0	0
Espagne	29,555,473	29,555,473	0	0	0
États-Unis	290,251,569	263,290,365	11,141,204	15,820,000	0
Fédération de Russie	79,343,795	0	0	0	79,343,795
Finlande	7,978,542	7,329,255	545,360	0	103,927
France	83,918,804	50,147,937	6,583,470	20,572,620	6,614,777
Géorgie	0	0	0	0	0
Grèce	5,033,055	5,134,818	0	0	(101,763)
Hongrie	2,192,660	2,192,660	0	0	0
Irlande	2,656,258	2,656,258	0	0	0
Islande	406,439	406,439	0	0	0
Israël	3,049,302	2,566,780	0	0	482,522
Italie	62,693,212	32,829,081	0	0	29,864,131
Japon	183,584,951	175,179,192	2,733,500	0	5,672,259
Koweït	286,549	286,549	0	0	0
Lettonie	139,131	0	0	0	139,131
Liechtenstein	135,481	135,481	0	0	0
Lithuanie	279,421	0	0	0	279,421
Luxembourg	885,421	885,421	0	0	0
Malte	28,052	28,052	0	0	0
Monaco	114,912	114,912	0	0	0
Norvège	7,523,928	7,523,928	0	0	0
Nouvelle-Zélande	3,251,512	3,251,512	0	0	0
Ouzbékistan	332,255	0	0	0	332,255
Panama	16,915	16,915	0	0	0
Pays-Bas	21,177,623	18,260,644	0	2,916,979	0
Pologne	2,335,359	2,335,359	0	0	0
Portugal	3,224,189	2,718,886	0	0	505,303
République Tchèque	4,182,013	4,182,013	0	0	0
Royaume-Uni	69,395,086	45,147,985	565,000	23,682,101	0
Singapour	531,221	459,245	71,976	0	0
Slovaquie	1,411,145	1,411,145	0	0	0
Slovénie	61,290	61,263	0	0	27
Suède	16,037,888	15,607,038	430,850	0	0
Suisse	15,786,088	15,509,588	276,500	0	0
Tadjikistan	65,746	0	0	0	65,746
Turkmenistan	235,757	0	0	0	235,757
Ukraine	6,980,687	785,600	0	0	6,195,087
SOUS-TOTAL	1,132,357,708	863,858,362	38,941,457	96,352,138	133,205,751
Contributions contestées **	8,098,267	0	0	0	8,098,267
TOTAL	1,140,455,975	863,858,362	38,941,457	96,352,138	141,304,018

* Amiérés de contributions totalement ou partiellement retenus à titre de coopération bilatérale

** Dans ce tableau, les montants contestés par la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni ont été déduits de leurs contributions convenues pour 1996 et sont indiqués ici sous forme de total

Annexe II

TABLEAU 1.1
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES 1999 (en \$ US)

REVENUS	1999	1998	1991-99
Contributions engagées	144,154,659	151,937,379	1,100,633,536
Intérêts	8,680,036	17,676,694	78,510,721
Revenus divers	213,440	375,074	3,907,877
TOTAL DES REVENUS	153,048,135	169,989,147	1,183,052,134
DÉPENSES			
Activités gérées par le PNUE	7,105,179	4,720,159	31,773,214
Activités gérées par le PNUD	0	42,540,000	156,380,417
Activités gérées par l'ONUDI	39,886,148	37,682,789	160,755,558
Activités gérées par la Banque mondiale	18,874,915	63,253,289	233,226,404
Secrétariat	3,027,200	2,915,637	22,416,787
Frais bancaires & perte sur les changes	57,580	28,547	160,462
TOTAL DES DÉPENSES	68,951,022	151,140,421	604,712,842
Excédent des revenus sur les dépenses	84,097,113	18,848,726	578,339,292
Ajustement des années précédentes des contributions engagées	626,405	386,944	(16,967,193)
Excédent net des revenus sur les dépenses	84,723,518	19,235,670	561,372,099
Solde du Fonds, début de la période	494,242,179	475,006,509	0
Solde du Fonds, fin de la période	578,965,697	494,242,179	561,372,099

TABLEAU I.2

FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
1999 ÉTAT DE COMPTE DES ACTIFS ET PASSIFS (en \$ US)

ACTIFS	31.12.1999	31.12.1998
Encaisse et dépôts à terme	24,705,145	10,258,282
Contributions engagées à recevoir	296,831,482	326,699,645
Solde recevable entre fonds	0	3,911,151
Autres comptes à recevoir	489,196	541,886
Prévision pour comptes douteux	(110,341)	0
Autres actifs - frais différés	7,732	28,074
Billets à ordre	81,772,921	55,512,565
Fonds d'opération fournis aux agences d'exécution	322,831,285	255,411,496
TOTAL DES ACTIFS	726,527,420	652,363,099
PASSIFS		
Contributions à recevoir pour les années futures	146,666,667	157,758,790
Obligations non-liquidées (Secrétariat)	171,463	281,413
Solde inter-fonds à payer	569,011	0
Autres comptes payables	154,582	80,717
TOTAL DES PASSIFS	147,561,723	158,120,920
RÉSERVES ET SOLDES DU FONDS		
Surplus cumulatif	578,965,697	494,242,179
Total réserves et Soldes du Fonds	578,965,697	494,242,179
Total des Actifs, des Passifs, Réserves et Soldes du Fonds	726,527,420	652,363,099

TABLEAU 1.3

FRAIS DU SECRÉTARIAT DU FONDS MULTILATÉRAL - 1999 (en \$US)

10	RUBRIQUE PERSONNEL DE PROJET	BUDGET APPROUVÉ	DÉPENSES EFFECTIVES	ÉCONOMIES (DÉFICIT)
1100	PERSONNEL DE PROJET			
1101	Chef du Secrétariat	123,500	125,105	(1,605)
1102	Chef Adjoint, Économiste	110,000	113,972	(3,972)
1103	Chef Adjoint, Coopération Technique	110,000	130,097	(20,097)
1104	Fonctionnaire des questions économiques	92,700	79,128	13,572
1105	Fonctionnaire des questions environnementales	92,700	99,072	(6,372)
1106	Fonctionnaire de la gestion des projets	92,700	92,931	(231)
1107	Fonctionnaire de la gestion des projets	92,700	96,060	(3,360)
1108	Fonctionnaire adjoint des informations	75,000	7,089	67,911
1109	Fonctionnaire Administratif/du fonds	92,700	84,634	8,066
1110	Administrateur, Surveillance évaluation	110,000	111,800	(1,800)
1198	Ajustement pour années antérieures	0	(10,823)	10,823
1199	Sous-total	992,000	929,065	62,935
1200	Consultants			
1201	Consultations (évaluation de projets, etc.)	150,000	46,376	103,624
1298	Ajustement pour années antérieures	0	0	0
1299	Sous-total	150,000	46,376	103,624
1300	Personnel d'appui administratif			
1301	Adjoint administratif (Admin & Fonds)	42,860	38,685	4,175
1302	Assistant - Service des conférences	40,860	32,187	8,673
1303	Assistant - Programme	42,860	57,149	(14,289)
1304	Secrétaire exécutive (Chef Adjoint EC)	35,740	10,095	25,645
1305	Secrétaire exécutive (Chef Adjoint CT)	35,740	36,070	(330)
1306	Secrétaire exécutive (2 fonctionnaires de programme)	35,740	39,643	(3,903)
1307	Secrétaire exécutive (2 fonctionnaires de programme)	35,740	33,695	2,045
1308	Secrétaire	30,620	9,814	20,806
1309	Commis/Messager/Réceptioniste	24,480	24,534	(54)
1301-09	Sous-total Personnel d'Appui Administratif	324,640	281,872	42,768
1321	Réunions du Comité exécutif (3 en 1999)	400,000	375,115	24,885
1322	Réunion de Sous-Comités (6 en 1999)	90,000	93,861	(3,861)
1321-32	Sous-total Dépenses Afférentes aux Services de Conférence	490,000	468,975	21,025
1398	Ajustement pour années antérieures	0	(6,414)	6,414
1399	Sous-total	814,640	744,433	70,207
1600	Déplacement d'affaires officiels			
1601	Déplacement d'affaires officiels du personnel	140,000	154,422	(14,422)
1698	Ajustement pour années antérieures	-	2,170	(2,170)
1699	Sous-total	140,000	156,592	(16,592)
19	TOTAL DE LA RUBRIQUE	2,096,640	1,876,467	220,174

TABLEAU 1.3
FRAIS DU SECRÉTARIAT DU FONDS MULTILATÉRAL - 1999 (en \$US)

20	RUBRIQUE DES SOUS-TRAITANCES	BUDGET APPROUVÉ	DÉPENSES EFFECTIVES	ÉCONOMIES (DÉFICIT)
2100	Sous-traitances avec des agences de l'ONU			
2101	Sous-traitance (matériel d'information)	30,000	0	30,000
2198	Ajustement pour années antérieures	0	0	0
2199	Sous-total	30,000	0	30,000
2300	Sous-traitances avec des organismes à but lucratif			
2301	Sous-traitances	0	(62)	62
2398	Ajustement pour années antérieures	0	(1,870)	1,870
2399	Sous-total	0	(1,932)	1,932
29	TOTAL DE LA RUBRIQUE	30,000	(1,932)	31,932
30	RUBRIQUE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS			
3300	Participation à des réunions/conférences			
3301	Président/Vice-président	30,000	21,005	8,995
3302	Réunions de Sous-Comités (6 en 1999)	51,000	49,198	1,802
3303	Réunions de Comité exécutif (3 en 1999)	174,000	174,264	(264)
3304	Réunions de groupes informels	30,000	28,911	1,089
3398	Ajustement pour années antérieures	0	(9,986)	9,986
3399	Sous-total	285,000	263,391	21,609
39	TOTAL DE LA RUBRIQUE	285,000	263,391	21,609
40	RUBRIQUE MATÉRIEL ET LOCAUX			
4100	Matériel fongible (articles de moins de 1 500\$US)			
4101	Fournitures de bureau	15,000	13,255	1,745
4102	Logiciels et ordinateurs fongibles	20,000	1,861	18,139
4198	Ajustement pour années antérieures	0	(3)	3
4199	Sous-total	35,000	15,113	19,887
4200	Matériel non-fongible			
4201	Matériel général non-fongible	40,000	12,984	27,016
4298	Ajustement pour années antérieures	0	(478)	478
4299	Sous-total	40,000	12,506	27,494
4300	Location des locaux			
4301	Location des espaces de bureaux	296,000	295,483	517
4398	Ajustement pour années antérieures	0	0	0
4399	Sous-total	296,000	295,483	517
49	TOTAL DE LA RUBRIQUE	371,000	323,102	47,898

TABLEAU 1.3

		BUDGET APPROUVÉ	DÉPENSES EFFECTIVES	ÉCONOMIES (DÉFICIT)
50	ÉLÉMENTS DIVERS			
5100	Exploitation et entretien du matériel			
5101	Entretien d'équipement	8,000	5,741	2,259
5102	Entretien des bureaux	6,000	4,983	1,017
5103	Location de photocopieurs	12,000	716	11,284
5104	Location de matériel de télécommunication	12,000	12,305	(305)
5105	Location de matériels divers	8,000	4,680	3,320
5199	Sous-total	46,000	28,425	17,575
5200	Frais d'établissement des rapports			
5201	Rapports (Comité exécutif)	0	0	0
5202	Rapports (autres)	20,000	19,808	192
5299	Sous-total	20,000	19,808	192
5300	Frais divers			
5301	Communications	40,000	28,159	11,841
5302	Frêt (expédition de documents)	20,000	17,123	2,877
5303	Frais de Banque	5,000	1,289	3,711
5305	Formation du personnel	39,300	818	38,482
5398	Ajustement pour années antérieures	0	(273)	273
5399	Sous-total	104,300	47,116	57,184
5400	Réceptions			
5401	Réceptions officiels	10,000	5,631	4,369
5498	Ajustement pour années antérieures	0	(1)	1
5499	Sous-total	10,000	5,631	4,369
59	TOTAL DE LA RUBRIQUE	180,300	100,980	79,320
99	Totale de Project	2,962,940	2,562,008	400,932
	Coût de soutien de Programme	171,163	157,422	13,741
	Grand Total du Projet	3,134,103	2,719,430	414,673

B. 1999 ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE et D'EVALUATION (compte MF/2100-98-61)

1201	Examens techniques, des projets, etc.		207,939	
1301	Assistance de Secrétaire		11,002	
1601	Déplacement d'affaires Déplacement d'affaires officiels du personnel		37,968	
2301	Consultants		0	
4101	Fournitures du bureau		1,400	
4201	Équipement du bureaux (ordinateurs)		6,291	
5105	Location d'équipements divers		-	
5201	Réunions du Comité exécutif		2,200	
5301	Communications		1,402	
	TOTAL DE PROJET	361,000	268,202	92,798

C. ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION TECHNIQUE : SECTEUR DE PRODUCTION Compte MF/2100-98-62

2301	Consultants corporatifs	230,655	37,507	193,148
	Total de projet	230,655	37,507	193,148
	GRAND TOTAL	3,725,758	3,025,140	700,618

TABLEAU 1.4
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Activités gérées par le PNUE 1991 - 1999 (en \$ US)

REVENU	1999	1998	1991-99
Espèces transférées du Fonds multilatéral	8,744,648	10,800,000	43,744,648
Intérêts gagnés et retenus	836,685	(301)	2,283,661
TOTAL DES REVENUS	9,581,333	10,799,699	46,028,309
TOTAL DES DÉPENSES	6,489,906	5,337,682	31,775,464
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	3,091,427	5,462,017	14,252,845
SOLDE DU FONDS	 	 	
Solde du Fonds, début de période	11,161,418	5,699,401	0
Plus excédent des revenus sur les dépenses	3,091,427	5,462,017	14,252,845
Solde du Fonds, fin de période	14,252,845	11,161,418	14,252,845

TABLEAU 1.5
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Activités gérées par le PNUD 1991 - 1999 (en \$US)

REVENU	1999	1998	1991-99
Espèces transférées du Fonds multilatéral	19,000,000	26,000,000	227,000,000
Intérêts gagnés et retenus	0	7,300,000	23,553,767
TOTAL DES REVENUS	19,000,000	33,300,000	250,553,767
TOTAL DES DÉPENSES	0	42,540,000	156,380,417
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	19,000,000	(9,240,000)	94,173,350
SOLDE DU FONDS			
Solde du Fonds, début de période	75,173,350	84,413,350	0
Plus excédent des revenus sur les dépenses	19,000,000	(9,240,000)	75,173,350
Solde du Fonds, fin de période	94,173,350	75,173,350	94,173,350

TABLEAU 1.6

FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
 Activités gérées par l'ONUDI 1991 - 1999 (en \$US)

REVENU	1999	1998	1991-99
Espèces transférées du Fonds multilatéral	29,000,000	27,000,000	185,000,000
Intérêts gagnés et retenus	3,711,309	4,403,236	17,979,548
TOTAL DES REVENUS	32,711,309	31,403,236	202,979,548
TOTAL DES DÉPENSES	39,886,148	37,682,789	160,755,558
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(7,174,839)	(6,279,553)	42,223,990
SOLDE DU FONDS			
Solde du Fonds, début de période	49,398,829	55,678,382	0
Plus excédent des revenus sur les dépenses	(7,174,839)	(6,279,553)	42,223,990
Solde du Fonds, fin de période	42,223,990	49,398,829	42,223,990

TABLEAU 1.7
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
 Activités gérées par la Banque mondiale 1991 - 1999 (en \$US)

REVENUS	1999	1998	1991-99
Espèces transférées du Fonds multilatéral	67,000,000	21,000,000	243,000,000
Billets à ordre encaissés	33,371,565	20,538,908	129,944,466
Billets à ordre transférés, net d'encaissement	(19,044,835)	(5,943,319)	21,670,771
Intérêts gagnés et retenus	2,820,239	5,280,746	26,194,047
TOTAL DES REVENUS	84,146,969	40,876,334	420,809,284
TOTAL DES DÉPENSES	18,874,915	63,253,289	233,226,404
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	65,272,054	(22,376,955)	187,582,880
SOLDE DU FONDS			
Solde du Fonds, début de période	122,310,826	144,687,781	0
Plus excédent des revenus sur les dépenses	65,272,054	(22,376,955)	187,582,880
Solde du Fonds, fin de période	187,582,880	122,310,826	187,582,880

TABLEAU 1.8
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINIS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
 Comparaison entre les rapports financiers et d'avancement
Sommaire des agences d'exécution 1991 - 1998 (en million de \$US)

AGENCE	PNUE	PNUD	ONUDI	BM	TOTAL
Total des dépenses ajustées rapportées au Trésorier	25.3	156.6	120.9	214.9	517.6
Moins coûts d'appui de programme	(2.9)	(14.6)	(13.9)	(29.9)	(61.3)
Moins obligations non-liquidiées, fin de période	(0.8)	(21.6)	(11.3)	0.0	(33.8)
Débours net rapportés au Trésorier	21.5	120.4	95.6	185.0	422.5
Débours net rapportés au Comité Exécutif	21.5	120.0	91.5	184.9	417.9
Différence	0.0	0.3	4.2	0.1	4.6

Annexe III

Rapport final révisé pour les projets de renforcement des institutions

(Sections 1-20 à remplir par le pays concerné avant de l'envoyer à l'agence d'exécution pour commentaires à la section 21)

1. Pays:
2. Agence nationale d'exécution / Unité de l'ozone:
3. Agence d'exécution:
4. Liste des phases précédentes du projet:

5. Indiquer l'objectif principal du projet pour la phase faisant l'objet du rapport:

6. Décrire les résultats obtenus par catégorie et les comparer aux résultats prévus dans le plan d'action:

Année	Objectifs	Résultats escomptés	Résultats obtenus
1 ^{ère} année			
2 ^e année			

Décrire les résultats additionnels qui n'étaient pas prévus dans le plan d'action:

7. Répartition des coûts approuvés, des dépenses réelles et du financement gouvernemental, le cas échéant:

	Approuvés	Dépensés	Financement gouvernemental	Autres sources
a) Eléments d'équipements				
b) Professionnels				
c) Personnel de soutien				
d) Experts-conseil				
e) Coût d'exploitation				
f) Fonds pour la sensibilisation				
g) Imprévus				
h) Autres, incluant contributions en nature (préciser)				
Montant total				

8. Personnel embauché:

9. Des ressources (personnel, budget, équipements) ont-elles été utilisées pour des activités additionnelles par rapport au plan d'action approuvé? Si oui, veuillez préciser:

10. Décrire le rôle et la position du NOU au sein de l'administration nationale, le type de supervision de son travail et son accès aux décideurs principaux; ceci peut inclure la coopération avec les comités directeurs, les groupes consultatifs ou les organismes inter-ministériels:

11. Décrire comment le plan d'action du projet de renforcement des institutions a été intégré dans le processus de planification des autorités nationales:

12. Titre et date des rapports déposés:

Remis à :	Titre du rapport	Dépôt (année/trimestre)	
		Prévu	Réel
1. Ministères gouvernementaux			
2. Rapports au Secrétariat du FML			
3. Rapports au Secrétariat de l'Ozone			
4. Agence d'exécution			
5. Autre(s) agence(s) d'exécution			
6. Donateur(s) bilatéral (aux)			
7. Autres			

13. Conseils et/ou soutien technique adéquats de la part de:

	Oui	Non	Veuillez préciser
a) Agence d'exécution			
b) Autre(s) agence(s) d'exécution			
c) Donateur(s) bilatéral (aux)			
d) Ministères gouvernementaux			
e) Comité directeur national			
f) Autres (veuillez préciser)			

14. Soutien du réseau régional (coordinateur/directeur et membres du réseau) et apport du réseau:

Soutien fourni par le réseau régional	Apport du réseau

15. Le gouvernement bénéficiaire ou l'agence d'exécution ont-ils fait un audit du NOU? Si oui, quels ont été les résultats?

16. Leçons retenues (principales réussites et difficultés, comment améliorer l'efficacité et l'impact durant la prochaine phase):

17. Rapport final préparé par:

Nom de l'agent responsable de la préparation du rapport final :	
Titre:	
Organisation/Agence/Ministère:	
Date:	

18. Autorité gouvernementale qui a la responsabilité de superviser le projet de renforcement des institutions/NOU:

Nom de l'agent responsable:	
Titre:	
Organisation/Agence/Ministère:	
Date:	
Commentaires:	

19. Agence d'exécution:

Nom de l'agent responsable:	
Titre:	
Organisation/Agence/Ministère:	
Date:	
Commentaires:	

Annexe IV**Prolongation des projets de renforcement des institutions****Plan d'action révisé**

(Sections 1-16 à remplir par le pays concerné avant de l'envoyer à l'agence d'exécution pour commentaires à la section 17)

1. Pays:
2. Agence nationale d'exécution / Unité de l'ozone
3. Agence d'exécution:
4. Période de prolongation: du (mois/année) au (mois/année)
(selon les directives approuvées)
5. Montant du financement demandé au FML:
6. État de la ratification:

Amendements	Date de ratification	ou date prévue
Amendement de Londres		
Amendement de Copenhague		
Amendement de Montréal		

7. Consommation par groupe de substances et par secteur. Il s'agit des données qui figurent dans le rapport annuel que les unités de l'Ozone remettent au Secrétariat du Fonds pour indiquer l'évolution de la mise en oeuvre des programmes nationaux. Veuillez joindre le formulaire contenant les données pour l'année la plus récente ou indiquer à quelle date vous l'avez envoyé au Secrétariat, si c'est déjà fait.
8. Indiquer l'objectif principal du projet pour la prochaine phase selon la situation du pays par rapport à l'application du Protocole de Montréal :

9. Objectifs, activités prévues et résultats escomptés, sur une base annuelle:

Année	Objectifs	Activités prévues	Résultats escomptés
1 ^{ère} année			
2 ^e année			

10. Décrire les modalités d'accès de l'unité de l'ozone aux décideurs principaux. Ces modalités peuvent inclure la participation à des comités directeurs, des groupes consultatifs ou des organismes inter-ministériels:

11. Décrire comment le plan d'action du projet de renforcement des institutions sera intégré dans le processus de planification des autorités nationales:

12. Coût prévu du projet:

	Coût prévu du projet	Financement du FML	Financement de contrepartie	Autres sources
a) Eléments d'équipements				
b) Professionnels				
c) Personnel de soutien				
d) Experts-conseil				
e) Coût d'exploitation				
f) Fonds pour la sensibilisation				
g) Imprévus				
h) Autres, incluant contributions en nature (préciser)				
Montant total				

13. Personnel requis:

Catégorie et nombre	Titres des fonctions/Expertise	Tâches principales	Durée
Professionnels			
Personnel de soutien			
Experts-conseil			

14. Types de rapports à déposer et échéancier:

Remis à:	Titre du rapport	Dépôt prévu (année/trimestre)
1. Ministères gouvernementaux		
2. Rapports au Secrétariat du FML		
3. Rapports au Secrétariat de l'ozone		
4. Agence d'exécution		
5. Autre(s) agence(s) d'exécution		
6. Donateur(s) bilatéral (aux)		
7. Autres		

15. Plan d'action préparé par:

Nom de l'agent responsable de la préparation du plan d'action:	
Titre:	
Organisation/Agence/Ministère:	
Date:	

16. Endossement gouvernemental:

Plan d'action autorisé par:	
Titre:	
Organisation/Agence/Ministère de supervision:	
Date:	

17. Dépôt du plan d'action:

Nom de l'agence d'exécution:	
Nom de l'agent de projet:	
Date:	
Commentaires de l'agence d'exécution:	

LIST OF PROJECTS AND ACTIVITIES APPROVED FOR FUNDING
UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/61
Annex V
Page 1

Project Title	Agency	ODP Tonnes	Funds Approved (US\$) Project	Funds Approved (US\$) Support	C.E. Total (US\$/kg)		
ALGERIA							
FOAM							
Flexible moulded Conversion of Algeria Mousse Polyrethane (A.M.P.)	Germany	152.0	\$565,728	\$72,230	\$637,958 3.72		
HALON							
Preparation of project proposal Project preparation/technical assistance in the halon sector							
	Germany		\$10,520	\$1,367	\$11,887		
REFRIGERATION							
Technical assistance/support Strategy for the preparation of an RMP							
	UNIDO		\$60,000	\$7,800	\$67,800		
	Total for Algeria		152.0	\$636,248	\$81,397		
	Total for Algeria		152.0	\$636,248	\$717,645		
ARGENTINA							
FOAM							
Flexible slabstock Group project - conversion from CFC-11 to LIA technology in the manufacture of flexible polyurethane boxfoam at four enterprises	UNDP	48.7	\$295,300	\$38,389	\$333,689 6.06		
PRODUCTION							
Preparation of project proposal Project preparation for the CFC production sector in Argentina							
	IBRD		\$40,000	\$5,200	\$45,200		
	Total for Argentina		48.7	\$335,300	\$43,589		
	Total for Argentina		48.7	\$335,300	\$378,889		
BAHRAIN							
SEVERAL							
Institutional strengthening Renewal of institutional strengthening	UNEP		\$44,000	\$5,720	\$49,720		
	Total for Bahrain		\$44,000	\$5,720	\$49,720		
BRAZIL							
FOAM							
Rigid Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology in the manufacture of rigid polyurethane foam at Packo Plurinox	UNDP	13.4	\$39,750	\$5,168	\$44,918 2.97		
Conversion from CFC-11 to HCFC-141b and water-based technology in the manufacture of rigid polyurethane foam at Polyfoam	UNDP	41.9	\$178,873	\$23,253	\$202,126 4.27		
Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology in the manufacture of rigid polyurethane foam at Politermo	UNDP	50.2	\$219,136	\$28,488	\$247,624 4.37		
Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology in the manufacture of rigid polyurethane foam at Refripor	UNDP	10.9	\$85,350	\$11,096	\$96,446 7.83		
Integral skin Phaseout of CFC-11 by conversion to water-blown technology in the manufacture of integral skin foam and flexible molded foam at Fabbrini	UNDP	29.0	\$124,887	\$16,235	\$141,122 4.31		
Phaseout of CFC-11 by conversion to water-blown technology in the manufacture of integral skin foams at Mach-Plast	UNDP	29.5	\$188,951	\$24,564	\$213,515 6.40		
Phaseout of CFC-11 by conversion to water-blown technology in the manufacture of flexible molded foam at Massimo	UNDP	8.0	\$52,279	\$6,796	\$59,075 6.53		

LIST OF PROJECTS AND ACTIVITIES APPROVED FOR FUNDING
UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/61
Annex V
Page 2

Project Title	Agency	ODP Tonnes	Funds Approved (US\$) Project	Funds Approved (US\$) Support	Total (US\$/kg)	C.E.
Phaseout of CFC-11 by conversion to water-blown and HCFC-141b technology in the manufacture of integral skin and flexible molded foam at PPU	UNDP	9.4	\$64,568	\$8,394	\$72,962	6.87
Phase-out of CFC-11 consumption by conversion to water-blown and HCFC-141b technology at Sector Co. in the manufacture of polyurethane integral skin and flexible moulded polyurethane foam	UNIDO	17.7	\$130,490	\$16,964	\$147,454	7.36
Phaseout of CFC-11 by conversion to water-blown technology in the manufacture of rigid integral skin foam at Menaf	UNDP	10.7	\$80,994	\$10,529	\$91,523	7.57
Phaseout of CFC-11 by conversion to water-based technology in the manufacture of integral skin (shoesoles) at Prosola	UNDP	18.1	\$214,118	\$27,835	\$241,953	11.83
Multiple-subsectors						
Phaseout of CFC-11 by conversion to water-blown technology in the manufacture of integral skin foam and rigid foam at Injepol	UNDP	23.0	\$107,678	\$13,998	\$121,676	4.68
Conversion from CFC-11 to methylene chloride/LIA technology in the manufacture of flexible polyurethane boxfoam, from CFC-11 to water-blown foam in flexible molded foam, and from CFC-11 to HCFC-141b in flexible integral skin foam at Multispuma	UNDP	24.0	\$123,929	\$16,111	\$140,040	5.15
Phaseout of CFC-11 by conversion to water-blown technology in the manufacture of flexible molded foam and rigid foam at Trantor	UNDP	19.6	\$102,234	\$13,290	\$115,524	5.22
Conversion from CFC-11 to HCFC-141b and water based technology in the manufacture of rigid polyurethane foam and flexible molded/integral skin foam at 50 small enterprises centered around their systems house, Plastquim	UNDP	153.4	\$931,599	\$112,476	\$1,044,075	6.08
Phaseout of CFC-11 by conversion to water-blown technology in the manufacture of integral skin and rigid foam at Montreal	UNDP	11.8	\$83,117	\$10,805	\$93,922	7.04
Phaseout of CFC-11 by conversion to water-blown and HCFC-141b technology in the manufacture of integral skin foam, flexible molded foam and rigid foam at Jetpol	UNDP	29.0	\$214,600	\$27,898	\$242,498	7.40
REFRIGERATION						
Domestic						
Phasing out CFC-12 with HFC-134a and CFC-11 with HCFC-141b at Tecnilgol Ltda.	UNIDO	2.5	\$34,000	\$4,420	\$38,420	13.63
Commercial						
Conversion from CFC-11 to HCFC-141b, and from CFC-12 to HFC-134a and from R-502 to R-404a in the manufacture of freezer rooms and panels, and rigid foam at Schmit	UNDP	43.3	\$288,764	\$37,539	\$326,303	6.67
Phasing out CFC-12 with HFC-134a and CFC-11 with HCFC-141b at Metalplan Ltda.	UNIDO	1.9	\$28,885	\$3,755	\$32,640	15.02
Phasing out CFC-12 with HFC-134a and CFC-11 with HCFC-141b at Ingecold Ltda.	UNIDO	1.7	\$25,320	\$3,292	\$28,612	15.02
Phasing out CFC-12 and R-502 with HFC-134a and HFC-404A as well as of CFC-11 with HCFC-141b at Kalten Ltda.	UNIDO	8.1	\$122,151	\$15,880	\$138,031	15.14

Project Title	Agency	ODP Tonnes	Funds Approved Project	Funds Approved Support	Total (US\$)	C.E. (US\$/kg)
Phasing out CFC-12 with HFC-134a and CFC-11 with HCFC-141b at Domnick Hunter Ltda.	UNIDO	1.2	\$17,971	\$2,336	\$20,307	15.15
Phasing out CFC-12 with HFC-134a and CFC-11 with HCFC-141b at Klima Ltda.	UNIDO	5.7	\$86,464	\$11,240	\$97,704	15.16
	Total for Brazil	564.1	\$3,546,108	\$452,362	\$3,998,470	
CHINA						
FOAM						
Flexible slabstock						
Conversion of PU slabstock manufacture from CFC-11 to liquid carbon dioxide technology at Qujing Plastic No. 2 Plant	IBRD	99.0	\$600,066	\$76,007	\$676,073	6.06
Conversion of PU slabstock manufacture from CFC-11 to liquid carbon dioxide technology (LCD) at Wuxian Polyurethane Foam Plant	IBRD	80.0	\$498,400	\$64,792	\$563,192	6.23
Conversion of PU slabstock manufacture from CFC-11 to liquid carbon dioxide technology at Jintan Tiaoxi Shuya Foam Plant	IBRD	67.5	\$420,525	\$54,668	\$475,193	6.23
Conversion of PU slabstock manufacture from CFC-11 to liquid carbon dioxide technology (LCD) at Nantong Xinyuan Foam Plant	IBRD	82.0	\$510,860	\$66,195	\$577,055	6.23
REFRIGERATION						
Domestic						
Replacement of CFC-11 and CFC-12 with cyclopentane and HFC-134a in the production of refrigerators at Banshen Electric Appliances Co.	UNIDO	563.0	\$2,988,840	\$338,772	\$3,327,612	5.31
<i>Approved on the understanding that the Government would provide information on the remaining consumption in enterprises for the manufacture of domestic refrigerators; and in view of the discrepancies in the data received, a careful examination would be made of the country programme updating procedure.</i>						
Preparation of project proposal						
Preparation of 2 investment projects in the domestic (hydrocarbons) sector	UNIDO		\$40,000	\$5,200	\$45,200	
Technical assistance/support						
Develop a strategy for the refrigeration servicing sector in China	Japan		\$350,000		\$350,000	
<i>Approved on the understanding that there was an expectation that the strategy would address roughly 70% of the refrigeration sector consumption.</i>						
	Total for China	891.5	\$5,408,691	\$605,634	\$6,014,325	
COLOMBIA						
SOLVENT						
CFC-113						
Replacement of CFC-113 as solvent in the silicone coating process of needles and catheters at Laboratorios Rymco	IBRD	7.6	\$81,579	\$10,605	\$92,184	10.73
	Total for Colombia	7.6	\$81,579	\$10,605	\$92,184	

LIST OF PROJECTS AND ACTIVITIES APPROVED FOR FUNDING

UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/61

Annex V

Page 4

Project Title	Agency	ODP Tonnes	Funds Approved (US\$) Project	Funds Approved (US\$) Support	C.E. Total (US\$/kg)
EGYPT SOLVENT TCA					
Conversion of metal cleaning processes from TCA solvent to TCE degreasing at Maasara Co. for engineering industries					
	UNIDO	10.7	\$294,950	\$38,344	\$333,294
		Total for Egypt	10.7	\$294,950	\$38,344
INDIA FOAM					
Rigid					
Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology in the manufacture of rigid polyurethane foam insulated thermoware at Naorang Plast	UNDP	13.5	\$53,171	\$6,912	\$60,083
Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology in the manufacture of rigid polyurethane foam spray and insitu insulation at sixteen enterprises	UNDP	211.1	\$1,094,567	\$130,402	\$1,224,969
Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology in the manufacture of rigid polyurethane foam insulated thermoware at Crown Industries	UNDP	22.5	\$113,110	\$14,704	\$127,814
Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology in the manufacture of rigid polyurethane foam insulated thermoware at Evershine Plastic Industry	UNDP	16.2	\$80,060	\$10,408	\$90,468
Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology in the manufacture of rigid polyurethane foam insulated thermoware at Ramakrishna Moulders	UNDP	15.7	\$78,479	\$10,202	\$88,681
Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology in the manufacture of rigid polyurethane foam insulated thermoware at Sanjay Industries	UNDP	15.9	\$99,277	\$12,906	\$112,183
Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology in the manufacture of rigid polyurethane foam insulation at Enertech Engineering P. Ltd.	UNDP	15.8	\$123,109	\$16,004	\$139,113
Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology in the manufacture of rigid polyurethane foam insulated thermoware at M-Plast	UNDP	13.0	\$93,279	\$12,126	\$105,405
Integral skin					
Conversion from CFC-11 to fully water-based technology in the manufacture of flexible molded polyurethane foam at Raipur Agencies	UNDP	16.3	\$144,567	\$18,794	\$163,361
Conversion from CFC-11 to fully water-based technology in the manufacture of flexible molded polyurethane foam at Pyarelal Coir Products Ltd.	UNDP	18.5	\$167,381	\$21,760	\$189,141
Conversion from CFC-11 to fully water-based technology in the manufacture of flexible molded polyurethane foam at Alka International Ltd.	UNDP	18.5	\$173,155	\$22,510	\$195,665
Conversion from CFC-11 to fully water-based technology in the manufacture of flexible molded polyurethane foam at SR Poly-steel P. Ltd.	UNDP	12.2	\$144,299	\$18,759	\$163,058
Conversion from CFC-11 to fully water-based technology in the manufacture of flexible molded polyurethane foam at Nindra Foams	UNDP	11.0	\$148,804	\$19,345	\$168,149

LIST OF PROJECTS AND ACTIVITIES APPROVED FOR FUNDING
UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/61
Annex V
Page 5

Project Title	Agency	ODP Tonnes	Funds Approved (US\$) Project	Funds Approved (US\$) Support	C.E. Total (US\$/kg)
Conversion from CFC-11 to fully water-based technology in the manufacture of flexible molded polyurethane foam at R.H. Industries	UNDP	11.3	\$153,895	\$20,006	\$173,901 13.68
Conversion from CFC-11 to fully water-based technology in the manufacture of flexible molded polyurethane foam at Pinnacle Industries Ltd.	UNDP	13.0	\$186,392	\$24,231	\$210,623 14.33
Multiple-subsectors Conversion from CFC-11 to fully water-based technology in the manufacture of flexible molded and from CFC-11 to HCFC-141b technology in the manufacture of rigid polyurethane foam at Enkay Foam P., Ltd.	UNDP	16.6	\$162,339	\$21,104	\$183,443 9.76
PRODUCTION					
CFC closure CFC production sector gradual phase-out project: 2000 Annual Programme	IBRD		\$11,000,000	\$880,000	\$11,880,000
<i>1,882 MT tonnes of CFCs will be phased out.</i>					
REFRIGERATION					
Commercial Incremental operating cost for compressor: Elimination of CFCs in the manufacture of commercial refrigeration equipment at Sidwal Refrigeration Industries P. Ltd.	IBRD		\$5,174	\$673	\$5,847
Incremental operating cost for compressor: Elimination of CFCs in the manufacture of commercial refrigeration equipment at Sarkar Refrigeration Industries	IBRD		\$4,385	\$570	\$4,955
Incremental operating cost for compressor: Elimination of CFCs in the manufacture of commercial refrigeration equipment at Saikrupa Industries	IBRD		\$10,524	\$1,368	\$11,892
Incremental operating cost for compressor: Elimination of CFCs in the manufacture of commercial refrigeration equipment at Aarkay Industries	IBRD		\$15,128	\$1,967	\$17,095
Conversion from CFC-11 to HCFC-141b and from CFC-12 to HFC-134a technology in the manufacture of domestic and commercial refrigeration equipment at Fedders Lloyd Corporation Ltd.	UNDP	21.2	\$257,428	\$33,466	\$290,894 12.15
SOLVENT					
CTC Conversion of carbon tetrachloride (CTC) as cleaning solvent to trichloroethylene at Blue Star Ltd., Thane	UNIDO	6.6	\$76,027	\$9,884	\$85,911 11.52
Preparation of project proposal Formulation of CTC process cleaning agent project in the solvent sector	UNIDO		\$20,000	\$2,600	\$22,600
Preparation of investment projects for SMEs in the solvent sector	UNIDO		\$30,000	\$3,900	\$33,900
		Total for India	468.8	\$14,434,55	\$1,314,600
					\$15,749,150
INDONESIA					
FOAM					
Integral skin Phase-out of CFC-11 by conversion to 100% water blown technology at P.T. Trias Rantaimas in the manufacturing of polyurethane integral skin shoe soles	UNIDO	18.4	\$141,319	\$18,371	\$159,690 7.67

LIST OF PROJECTS AND ACTIVITIES APPROVED FOR FUNDING
UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/61
Annex V
Page 6

Project Title	Agency	ODP Tonnes	Funds Approved (US\$) Project	Funds Approved (US\$) Support	Total (US\$/kg)	C.E.
Phaseout of CFC-11 by conversion to water based technology and LCD technology in the manufacture of flexible molded foam and to HCFC-141b in the manufacture of molded integral skin polyurethane foam at Anto Indo Foam	IBRD	51.8	\$249,645	\$32,454	\$282,099	4.82
Total for Indonesia						
ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN		70.2	\$390,964	\$50,825	\$441,789	
FOAM						
Rigid						
Conversion from CFC-11 to n-pentane in the production of rigid foam panels at Rashestan Co.	UNIDO	70.0	\$539,882	\$69,387	\$609,269	7.71
REFRIGERATION						
Commercial						
Conversion from CFC-11 to HCFC-141b and CFC-12 to HFC-134a technology in the manufacture of domestic and commercial refrigeration at Sanayee Broudati Partou Sard Tawan (Barez-Himalia) and Sanayee Broudati Himalia (Himalia)	UNIDO	36.1	\$377,544	\$49,081	\$426,625	10.46
Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology and from CFC-12 to HFC-134a technology in the manufacture of commercial refrigeration equipment and rigid polyurethane foam at Baharanfarr Co.	UNDP	16.7	\$208,070	\$27,049	\$235,119	12.47
Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology and from CFC-12 to HFC-134a technology in the manufacture of commercial and domestic refrigeration equipment at Jaleh & Segin Co.	UNDP	23.6	\$322,309	\$41,900	\$364,209	13.66
Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology and from CFC-12 to HFC-134a technology in the manufacture of commercial refrigeration equipment at MH Seyed Salaki Co.	UNDP	9.8	\$141,590	\$18,407	\$159,997	14.48
Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology and from CFC-12 to HFC-134a technology in the manufacture of commercial refrigeration equipment at Fadak Refrigeration Industries	UNDP	17.3	\$258,937	\$33,662	\$292,599	14.99
Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology and from CFC-12 to HFC-134a technology in the manufacture of commercial refrigeration equipment at Fereidooni Refrigerant Industries	UNDP	10.4	\$157,454	\$20,469	\$177,923	15.21
Refrigerant management plan						
Strategy for the preparation of an RMP	UNIDO		\$70,000	\$9,100	\$79,100	
Total for Islamic Republic of Iran						
JORDAN		183.8	\$2,075,786	\$269,055	\$2,344,841	
AEROSOL						
Filling plant						
Substitution of CFC-12 for HAPs at the aerosol plant of Arab Chemical Industries	IBRD	13.0	\$49,539	\$6,440	\$55,979	3.81
Substitution of CFC-12 for HAPs at the aerosol plant of Abu Shakra Factory for perfumes and cosmetics	IBRD	18.0	\$76,676	\$9,968	\$86,644	4.26

LIST OF PROJECTS AND ACTIVITIES APPROVED FOR FUNDING

UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/61

Annex V

Page 7

Project Title	Agency	ODP Tonnes	Funds Approved (US\$) Project	Funds Approved (US\$) Support	C.E. Total (US\$/kg)
REFRIGERATION					
Commercial					
Phasing out of CFC-11 by conversion to HCFC-141b and CFC-12 to HFC-134a in manufacture of commercial refrigeration equipment at Fourth Group of small size of Jordanian commercial refrigerator manufacturers	UNIDO	23.1	\$270,034	\$35,104	\$305,138 11.70
Replacement of CFC-11 and CFC-12 with HCFC-141b and HFC-134a in production commercial refrigeration equipment at the medium size commercial refrigerator manufacturers (Jordan Catering Supplies, El-Shami, and Nedal Raja Al-Dwaik companies) in Jordan	UNIDO	35.2	\$469,525	\$61,038	\$530,563 13.33
SEVERAL					
Country programme/country survey					
Country programme update	IBRD		\$50,000	\$6,500	\$56,500
		Total for Jordan	89.3	\$915,774	\$119,051
					\$1,034,825
LEBANON					
REFRIGERATION					
Commercial					
Phasing out of CFC-11 by conversion to HCFC-141b and CFC-12 to HFC-134a in manufacture of commercial refrigeration at the second group of Lebanese commercial refrigerator manufacturers	UNIDO	15.0	\$203,191	\$26,415	\$229,606 13.51
Phasing out of CFC-11 by conversion to HCFC-141b and CFC-12 to HFC-134a in manufacture of commercial refrigeration at the third group of Lebanese commercial refrigerator manufacturers	UNIDO	15.2	\$208,498	\$27,105	\$235,603 13.70
Preparation of project proposal					
Project preparation of two umbrella investment projects in the commercial refrigeration sector, covering six SME factories each	UNIDO		\$20,000	\$2,600	\$22,600
SEVERAL					
Institutional strengthening					
Renewal of institutional strengthening	UNDP		\$119,300	\$15,509	\$134,809
		Total for Lebanon	30.3	\$550,989	\$71,629
					\$622,618
MALAWI					
SEVERAL					
Institutional strengthening					
Renewal of institutional strengthening	UNEP		\$51,300	\$6,669	\$57,969
		Total for Malawi	\$51,300	\$6,669	\$57,969
MALAYSIA					
FOAM					
Integral skin					
Conversion from CFC-11 to LCD technology in the manufacture of flexible molded foam at Pointray	UNDP	24.3	\$130,896	\$17,016	\$147,912 5.39
Conversion from CFC-11 to LCD (liquid carbon dioxide) and water-based technology in the manufacture of flexible molded foam at Unique Field	UNDP	18.5	\$109,990	\$14,299	\$124,289 5.94

LIST OF PROJECTS AND ACTIVITIES APPROVED FOR FUNDING
UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/61
Annex V
Page 8

Project Title	Agency	ODP Tonnes	Funds Approved (US\$) Project	Funds Approved (US\$) Support	C.E. Total (US\$/kg)
Multiple-subsectors					
Conversion from CFC-11 to LIA technology in the manufacture of flexible polyurethane boxfoam, and to LCD technology in the manufacture of flexible molded foam at Sy Heng Huat	UNDP	46.2	\$272,235	\$35,391	\$307,626 5.89
Preparation of project proposal					
Preparation of three investment projects in the rigid foam sector	UNIDO		\$20,000	\$2,600	\$22,600
		Total for Malaysia	89.0	\$533,121	\$69,306
MEXICO					
FOAM					
Multiple-subsectors					
Phaseout of CFC-11 by conversion to HCFC-141b or water-blown technology in rigid polyurethane foam (spray) and to water based formulations in integral skin foam at Comsisa	UNDP	68.7	\$424,050	\$55,127	\$479,177 6.17
<i>Approved on the understanding that UNDP and the Government of Mexico would have flexibility in the application of the approved funds during the project's implementation. Approval was being granted on an exceptional basis in recognition of the unique situation of the project arising from the measures taken by the Government, and in no way represented a precedent for future funding decisions.</i>					
Technical assistance/support					
Foam sector strategy	UNDP		\$40,000	\$5,200	\$45,200
REFRIGERATION					
Technical assistance/support					
Strategy for the preparation of an RMP	UNIDO		\$100,000	\$13,000	\$113,000
SEVERAL					
Institutional strengthening					
Renewal of the institutional strengthening project for the phaseout of ODS under the Montreal Protocol	UNDP		\$190,000	\$24,700	\$214,700
		Total for Mexico	68.7	\$754,050	\$98,027
MOROCCO					
HALON					
Preparation of project proposal					
Project preparation/technical assistance in the halon sector	Germany		\$10,520	\$1,367	\$11,887
		Total for Morocco		\$10,520	\$1,367
NAMIBIA					
SEVERAL					
Institutional strengthening					
Renewal of institutional strengthening	UNEP		\$41,177	\$5,353	\$46,530
		Total for Namibia		\$41,177	\$5,353
NICARAGUA					
SEVERAL					
Institutional strengthening					
Renewal of institutional strengthening	UNEP		\$44,000	\$5,720	\$49,720
		Total for Nicaragua		\$44,000	\$5,720

LIST OF PROJECTS AND ACTIVITIES APPROVED FOR FUNDING

UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/61

Annex V

Page 9

Project Title	Agency	ODP Tonnes	Funds Approved (US\$) Project	Funds Approved (US\$) Support	C.E. Total (US\$/kg)
NIGERIA					
FOAM					
Flexible slabstock					
Phasing out of CFC-11 in the manufacture of flexible slabstock foam at Jafa Foam Products Nig. Ltd. by conversion to methylene chloride	UNDP	34.2	\$124,667	\$16,207	\$140,874 3.65
Phasing out of CFC-11 in the manufacture of flexible slabstock foam at Abeokuta Commercial and Industrial Co. Ltd. by conversion to methylene chloride	UNDP	23.3	\$118,468	\$15,401	\$133,869 5.08
Phasing out of CFC-11 in the manufacture of flexible slabstock foam at Wappah Foam Limited by conversion to methylene chloride	UNDP	24.0	\$130,081	\$16,911	\$146,992 5.41
Phasing out of CFC-11 in the manufacture of flexible slabstock foam at Sokoto Foam Factory (Nig.) Ltd. by conversion to methylene chloride	UNDP	26.1	\$141,421	\$18,385	\$159,806 5.42
Phasing out of CFC-11 in the manufacture of flexible slabstock foam at Climax Ind. Ltd. (Ely Foam) by conversion to methylene chloride	UNDP	29.7	\$173,362	\$22,537	\$195,899 5.84
Rigid					
Phasing out of CFC-11 in the manufacture of rigid polyurethane foam at Celplas Industries Limited by conversion to a combination of water + HCFC-141b based systems	UNDP	27.5	\$215,325	\$27,992	\$243,317 7.83
	Total for Nigeria	164.8	\$903,324	\$117,432	\$1,020,756
PANAMA					
SEVERAL					
Institutional strengthening					
Renewal of institutional strengthening	UNEP		\$115,000	\$14,950	\$129,950
	Total for Panama		\$115,000	\$14,950	\$129,950
PERU					
FUMIGANT					
Methyl bromide					
Phase-out of methyl bromide in soil fumigation	UNDP	4.0	\$209,770	\$27,270	\$237,040 52.44
<i>Approved on the understanding that UNDP would disburse the funds approved in tranches according to the proposed methyl bromide phase-out schedule indicated in the project proposal; if Peru did not meet the reduction requirements outlined in the proposal, UNDP would withhold funding for the subsequent tranche of funding until such time as the required reduction had been met; UNDP would submit an annual progress report on the implementation of the project to the Fund Secretariat; a package of policy measures would be developed to ensure that, by the end of 2002, methyl bromide consumption for soil fumigation would be reduced to the baseline level, and would be completely phased out by the end of 2005. Such measures would also ensure that methyl bromide was not re-introduced after users had stopped using it.</i>					
	Total for Peru	4.0	\$209,770	\$27,270	\$237,040

LIST OF PROJECTS AND ACTIVITIES APPROVED FOR FUNDING
UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/61
Annex V
Page 10

Project Title	Agency	ODP Tonnes	Funds Approved (US\$) Project	Funds Approved (US\$) Support	Total (US\$/kg)	C.E.
PHILIPPINES						
FOAM						
Rigid						
Phaseout of CFC-11 by conversion to HCFC-141b in the manufacture of rigid polyurethane foam (sprayfoam) at Prescon Construction & Development	UNDP	31.7	\$187,926	\$24,430	\$212,356	5.93
		Total for Philippines	31.7	\$187,926	\$24,430	\$212,356
SEYCHELLES						
SEVERAL						
Institutional strengthening						
Renewal of institutional strengthening	UNEP		\$21,267	\$2,765	\$24,032	
		Total for Seychelles	\$21,267	\$2,765	\$24,032	
SYRIAN ARAB REPUBLIC						
FOAM						
Rigid						
Conversion from CFC-11 to cyclopentane in the production of rigid foam panels at National Polyurethane Company (N.P.C.)	UNIDO	61.1	\$426,104	\$55,394	\$481,498	6.98
Preparation of project proposal						
Preparation of a project in the flexible foam sector	UNIDO		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
FUMIGANT						
Preparation of project proposal						
Preparation of a project in the fumigant (methyl bromide) sector for grain fumigation	UNIDO		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
REFRIGERATION						
Commercial						
Conversion from CFC-11 to HCFC-141b and from CFC-12 to HFC-134a technology in the manufacture of domestic and commercial refrigeration equipment at Al-Wattar Home Appliances Co.	UNDP	17.8	\$235,860	\$30,662	\$266,522	13.25
Conversion from CFC-11 to HCFC-141b and from CFC-12 to HFC-134a technology in the manufacture of domestic and commercial refrigeration equipment at Alfa Refrigerators Co.	UNDP	8.2	\$114,461	\$14,880	\$129,341	13.92
Conversion from CFC-11 to HCFC-141b and from CFC-12 to HFC-134a technology in the manufacture of domestic and commercial refrigeration equipment at Assalam Refrigerator Co.	UNDP	10.2	\$144,309	\$18,760	\$163,069	14.16
Conversion from CFC-11 to HCFC-141b and from CFC-12 to HFC-134a technology in the manufacture of domestic and commercial refrigeration equipment at Dolphin Refrigerators	UNDP	8.0	\$113,045	\$14,696	\$127,741	14.19
		Total for Syrian Arab Republic	105.3	\$1,073,779	\$139,591	\$1,213,370
UNITED REPUBLIC OF TANZANIA						
FOAM						
Flexible slabstock						
Phasing out of CFC-11 in the manufacture of flexible slabstock foam at Plyfoam Limited by conversion to methylene chloride	UNDP	39.5	\$175,134	\$22,767	\$197,901	4.43
		Total for United Republic of Tanzania	39.5	\$175,134	\$22,767	\$197,901

LIST OF PROJECTS AND ACTIVITIES APPROVED FOR FUNDING

UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/61

Annex V

Page 11

Project Title	Agency	ODP Tonnes	Funds Approved Project	Funds Approved Support	C.E. Total (US\$/kg)
THAILAND					
FOAM					
Rigid					
Conversion from CFC-11 to water-based technology in the manufacture of rigid polyurethane foam at Siam Cargo Containers	IBRD	22.7	\$177,741	\$23,106	\$200,847 7.83
Integral skin					
Conversion from CFC-11 to water-based technology in the manufacture of integral skin and flexible molded polyurethane foam at Siam Chitose	IBRD	11.3	\$51,795	\$6,733	\$58,528 4.58
Total for Thailand		34.0	\$229,536	\$29,840	\$259,376
TURKEY					
AEROSOL					
Filling plant					
Conversion from CFC-11/12, CFC-12, CFC-113 and MCF into HAPs and CO ₂ for technical aerosols at Beta	IBRD	31.2	\$137,456	\$8,247	\$145,703 4.40
FOAM					
Flexible slabstock					
Phasing out CFC-11 in manufacturing of flexible polyurethane slabstock foam through the use of liquid CO ₂ blowing technology at Espol Sunger Company	UNIDO	95.0	\$552,297	\$70,753	\$623,050 5.81
Preparation of project proposal					
Preparation of investment project in the rigid foam sector	UNIDO		\$20,000	\$2,600	\$22,600
FUMIGANT					
Methyl bromide					
Phase-out methyl bromide in the dried fig sector	IBRD	30.0	\$479,040	\$62,275	\$541,315 15.97
<i>Approved on the understanding that the Government would ensure that the total national aggregate methyl bromide consumption in the sector would be permanently reduced to a level no higher than its 1999 national aggregate consumption, less the phase-out proposed in the project; the Government of Turkey, through the World Bank, would provide to the Fund Secretariat an annual progress report on the implementation of the project, including data on aggregate methyl bromide consumption phased out by the project.</i>					
REFRIGERATION					
Domestic					
Conversion from CFC-11 and CFC-12 into cyclopentane and HFC-134a for domestic refrigerators at Profilo (incremental operating costs)	IBRD		\$264,154	\$34,340	\$298,494 6.59
Commercial					
Conversion from CFC-11 and CFC-12 into cyclopentane and HFC-134a for commercial refrigerators at Klimasan (incremental operating costs)	IBRD		\$128,230	\$16,670	\$144,900 31.03
Total for Turkey		156.2	\$1,581,177	\$194,885	\$1,776,062

LIST OF PROJECTS AND ACTIVITIES APPROVED FOR FUNDING

UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/61

Annex V

Page 12

Project Title	Agency	ODP Tonnes	Funds Approved (US\$) Project	Funds Approved (US\$) Support	C.E. Total (US\$/kg)
URUGUAY					
FOAM					
Rigid					
Terminal program for the elimination of CFC-11 in the manufacture of polyurethane foam through the use of HCFC-141b technology in the foam sector in Uruguay by means of technical assistance and conversion to different companies	IBRD	4.3	\$91,300	\$11,869	\$103,169
<i>No further projects in the foam sector will be submitted for funding under the Multilateral Fund by the Government of Uruguay.</i>					
SEVERAL					
Institutional strengthening					
Renewal of institutional strengthening	UNDP		\$116,000	\$15,080	\$131,080
Total for Uruguay			4.3	\$207,300	\$26,949
VENEZUELA					
FOAM					
Rigid					
Phasing out CFC-11 with HCFC-141b at Nevecor in the production of rigid P.U. panels	UNIDO	36.4	\$198,374	\$25,789	\$224,163
Phasing out CFC-11 with HCFC-141b at Friobox in the production of rigid P.U. panels	UNIDO	16.5	\$128,387	\$16,690	\$145,077
REFRIGERATION					
Preparation of project proposal					
Preparation of investment project in the refrigeration sector (domestic/commercial)	UNIDO		\$30,000	\$3,900	\$33,900
Technical assistance/support					
Strategy for the preparation of an RMP <i>Considered within the context of past approvals in refrigerant recovery, recycling and reclamation, and training.</i>	UNIDO		\$70,000	\$9,100	\$79,100
SEVERAL					
Institutional strengthening					
Renewal of institutional strengthening	UNDP		\$219,600	\$28,548	\$248,148
Total for Venezuela			52.9	\$646,361	\$84,027
VIET NAM					
AEROSOL					
Filling plant					
Phase-out of CFC-12 in the manufacture of perfumes by conversion to hydrocarbon propellants at Nam Do Corporation	UNDP	11.3	\$49,720	\$6,464	\$56,184
Total for Viet Nam			11.3	\$49,720	\$6,464

LIST OF PROJECTS AND ACTIVITIES APPROVED FOR FUNDING

UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/61

Annex V

Page 13

Project Title	Agency	ODP Tonnes	Funds Approved (US\$) Project	Funds Approved (US\$) Support	C.E. Total (US\$/kg)
ZIMBABWE					
FUMIGANT					
Methyl bromide					
Phase-out of methyl bromide in cut flowers <i>Approved on the understanding that UNIDO would disburse the funds approved in tranches according to the proposed methyl bromide phase-out schedule indicated in the project proposal; if Zimbabwe did not meet the reduction requirements outlined in the proposal, UNIDO would withhold the subsequent tranche of funding until such time as the required reduction had been met; the Government would ensure that the total national aggregate methyl bromide consumption in the sector would be permanently reduced to a level no higher than its 1999 national aggregate consumption, less the phase-out proposed in the project; the Government of Zimbabwe, through UNIDO, would provide to the Fund Secretariat an annual progress report on the implementation of the project, including data on aggregate methyl bromide consumption phased out by the project.</i>	UNIDO	132.0	\$904,200	\$109,462	\$1,013,662 6.85
Total for Zimbabwe					
		132.0	\$904,200	\$109,462	\$1,013,662
GRAND TOTAL					
		3,410.7	\$36,453,60	\$4,050,083	\$40,503,684

Summary of approved project proposals

Sector	Tonnes ODP	Project	Funds Approved (US\$) Support	Total
BILATERAL COOPERATION				
Foam	152.0	\$565,728	\$72,230	\$637,958
Halon		\$21,040	\$2,734	\$23,774
Refrigeration		\$350,000		\$350,000
TOTAL:	152.0	\$936,768	\$74,964	\$1,011,732
INVESTMENT PROJECT				
Aerosol	73.5	\$313,391	\$31,119	\$344,510
Foam	2,099.2	\$12,984,295	\$1,662,593	\$14,646,888
Fumigant	166.0	\$1,593,010	\$199,007	\$1,792,017
Production		\$11,000,000	\$880,000	\$11,880,000
Refrigeration	895.1	\$7,502,245	\$925,515	\$8,427,760
Solvent	24.9	\$452,556	\$58,832	\$511,388
TOTAL:	3,258.7	\$33,845,497	\$3,757,065	\$37,602,562
WORK PROGRAMME AMENDMENT				
Foam		\$100,000	\$13,000	\$113,000
Fumigant		\$20,000	\$2,600	\$22,600
Production		\$40,000	\$5,200	\$45,200
Refrigeration		\$390,000	\$50,700	\$440,700
Solvent		\$50,000	\$6,500	\$56,500
Several		\$1,011,644	\$131,514	\$1,143,158
TOTAL:		\$1,611,644	\$209,514	\$1,821,158

Summary by Parties and Implementing Agencies

Germany	152.0	\$586,768	\$74,964	\$661,732
Japan		\$350,000		\$350,000
IBRD	518.5	\$14,948,217	\$1,380,647	\$16,328,864
UNDP	1,567.1	\$11,447,727	\$1,467,681	\$12,915,408
UNEP		\$316,744	\$41,177	\$357,921
UNIDO	1,173.2	\$8,744,453	\$1,077,074	\$9,821,527

FINAL APPROVAL OF THE FOAM PROJECTS PROVISIONALLY APPROVED AT THE 29TH MEETING (IN US\$)

Country	Project title	Agency	Provisionally approved		Finally approved			
			Project cost	Support	Project cost	Support	Total cost	
Brazil	Conversion from CFC-11 to HCFC-141b in the manufacture of rigid polyurethane foam for display cabinets at Vacuum Systems	UNDP	117,450	15,269	117,450	15,269	132,719	7.83
Brazil	Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology in the manufacture of rigid polyurethane foam at Intertelhas	UNDP	170,074	22,110	107,229	13,940	121,169	2.19
Brazil	Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology in the manufacture of rigid polyurethane boxfoam at Fibrasil	UNDP	93,425	12,145	93,945	12,213	106,158	6.26
Brazil	Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology in the manufacture of rigid polyurethane foam at Brasinj	UNDP	71,253	9,263	71,253	9,263	80,516	7.83
China	Phase-out of CFC-11 by conversion to HCFC-141b technology in the manufacture of rigid polyurethane insulation foam at Henan Bingxiong Refrigeration Truck Plant	UNDP	440,780	57,301	365,760	47,549	413,309	6.50
China	Phase-out of CFC-11 by conversion to HCFC-141b technology in the manufacture of rigid polyurethane insulation foam at Fushan Anti-Corrosion Insulation Engineering Co. Ltd.	UNDP	425,950	55,374	421,240	54,761	476,001	7.74
China	Phase out of CFC-11 by conversion to HCFC-141b technology in the manufacture of rigid polyurethane insulation foam at Beijing Hangxing Polyurethane Corporation	IBRD	471,217	61,258	385,746	50,147	435,893	6.37
China	Phase out of CFC-11 by conversion to HCFC-141b technology in the manufacture of rigid polyurethane insulation foam at Beijing Qianjin Polyurethane Corporation	IBRD	507,109	65,782	427,793	55,613	483,406	6.60
India	Conversion from CFC-11 to fully water-based technology in the manufacture of flexible molded polyurethane foam at Delite Foam and Polymers	UNDP	188,832	24,548	188,832	24,548	213,380	16.86
India	Conversion from CFC-11 to fully water-based technology in the manufacture of flexible molded polyurethane foam and from CFC-11 to HCFC-141b technology in the manufacture of rigid polyurethane foam at Reactive Polymers Ltd.	UNDP	354,175	46,043	298,905	38,858	337,763	10.09
India	Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology in the manufacture of rigid polyurethane foam insulated thermoware at National Plastics	UNDP	212,481	27,623	178,051	23,147	201,198	4.93
India	Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology in the manufacture of rigid polyurethane foam insulated thermoware at Tokyo Plast International Ltd.	UNDP	196,394	25,531	166,571	21,654	188,225	5.46
India	Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology in the manufacture of rigid polyurethane foam insulated thermoware at Crystal Electronics and Plastics	UNDP	123,343	16,035	105,925	13,770	119,695	5.79
India	Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology in the manufacture of rigid polyurethane foam insulated thermoware at Mayur Jugs P. Ltd.	UNDP	119,412	15,524	103,315	13,431	116,746	6.11
India	Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology in the manufacture of rigid polyurethane foam insulation at Santech Industries	UNDP	115,101	14,963	115,101	14,963	130,064	7.83
India	Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology in the manufacture of rigid polyurethane foam insulation at Saddle Poly Products P. Ltd.	UNDP	119,087	15,481	119,087	15,481	134,568	7.83

India	Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology in the manufacture of rigid polyurethane foam insulation at 24 small and medium-sized enterprises	UNDP	886,584	107,524	777,198	101,036	878,234	7.95
India	Conversion from CFC-11 to water-blown technology in the manufacture of flexible molded polyurethane foam and from CFC-11 to HCFC-141b technology in the manufacture of integral skin polyurethane foam at Harjas Plastic and Metal Components P. Ltd.	UNDP	246,386	32,030	217,899	28,327	246,226	10.77
Indonesia	Phase-out of CFC-11 by conversion to water-based systems (FMF) and HCFC-141b (ISF) in the manufacture of polyurethane foam for automotive and furniture applications at P.T. Yoska Prima Inti	UNDP	368,868	47,953	149,645	19,454	169,099	3.02
Indonesia	Phase-out of CFC-11 by conversion to HCFC-141b in the manufacture of rigid polyurethane foam (sprayfoam, panels, blocks) at Tansri Gani	UNDP	354,700	46,111	354,700	46,111	400,811	7.83

Annexe VII**Conclusions et recommandations du Rapport sur la densité des mousses
du OORG de la Banque mondiale 2000**

- 1) L'information et les orientations contenues dans le Rapport sur la densité des mousses du OORG de la Banque mondiale du 25 juin 2000 devraient être communiquées à toutes les agences d'exécution.
- 2) Les projets concernant la mousse d'isolation de polyuréthane rigide devraient être fondés sur la définition de secteurs et sous-secteurs de marché telle qu'elle apparaît au tableau 1.
- 3) Pour chaque projet du Fonds multilatéral, la densité générale des mousses dans le cas de référence et avec les technologies de remplacement devrait être déterminée à l'aide de la norme ISO 845. Cela permettra d'enrichir et d'améliorer la banque de données.
- 4) Les changements de densité appliqués aux projets de mousse d'isolation de polyuréthane rigide devraient respecter les valeurs énumérées au tableau 3.
- 5) Lorsque des entreprises utilisent, comme densité de référence, des densités plus faibles que celles qui sont énumérées au tableau 3, les augmentations de densité en pourcentage devraient être appliquées.
- 6) Pour les projets de mousse de polyuréthane rigide pour lesquels les surcoûts opérationnels sont donnés pour deux années, la première année devrait être fondée sur la densité «initiale» et la deuxième sur la densité «finale». Pour les projets dont les surcoûts opérationnels sont calculés pour six mois, c'est la densité «initiale» qui devrait être utilisée.
- 7) Pour la mousse moulée souple, lorsque la technologie de remplacement du CFC-11 est invariablement le CO₂ (eau) soufflé, il n'y a pas d'augmentation de densité. Toutefois, il peut s'avérer nécessaire de changer les formulations pour maintenir les performances/spécifications OEM mais aucune règle générale ne peut-être dégagée concernant les changements de formulation.
- 8) Pour les produits à pellicule externe incorporée, il convient de considérer le secteur cas par cas.
- 9) Le Groupe de travail devrait être convoqué, selon que de besoin, dans le but d'actualiser les résultats.

Quelques remarques de conclusion :

Cette étude est extrêmement importante pour l'élimination des ODS dans les projets sur les mousses, avec un bon rapport coût-efficacité. Le cahier des charges était large et le rapport tente de présenter les résultats de manière claire et concise.

Les données sont originaires de deux sources. D'une part, une étude des données résultant des projets du Fonds multilatéral fournie par le PNUD et la Banque mondiale. D'autre part, l'expérience (au total 146 ans) et l'acquisition permanente de connaissances par les membres du Groupe de travail sur les mousses. Les deux sources sont inestimables.

D'autres informations auraient inévitablement permis d'améliorer la banque de données mais elles n'auraient probablement pas changé les conclusions.

TABLEAU 1 – MOUSSE DE POLYURÉTHANE RIGIDE SECTEURS ET SOUS-SECTEURS

SECTEURS	SOUS-SECTEURS	COMMENTAIRES
PRODUIT THERMO-ISOLANT	Glacière à pique-nique	Par ex. modèles fabriqués par Coleman et Rubbermaid
	Assiettes et bouteilles isolantes	
ISOLATION DE TUYAUX	Segment de tuyaux	segments moulés segments coupés dans des blocs
	Tuyau dans un tuyau	Pour des systèmes de chauffage multi-bâtiments
	Plaques	
PLAQUES ET BLOCS DISCONTINUS	Blocs	Utilisés de diverses manières, par ex. pour la fabrication de segments de tuyaux et des panneaux
	laminés souples / plaques	Important produit d'isolation thermique dans les pays développés
PLAQUES ET BLOCS CONTINUS	Blocs	Plaques rigides utilisées pour la fabrication de segments de tuyau et des panneaux, etc.
REFRIGERATEURS ET CONGÉLATEURS DOMESTIQUES		
REFRIGERATEURS ET CONGÉLATEURS COMMERCIAUX	Distributeurs automatiques	Distributeurs self-service de boissons
	Distributeurs à boissons vitrés	Refroidisseurs vitrés à boissons
	Présentoirs réfrigérés	Utilisés par des détaillants
	Congélateurs bahut	Utilisés par des détaillants
	Chambres froides	Utilisés dans les supermarchés – généralement fabriqués avec des panneaux sandwich discontinus.
PANNEAUX CONTINUS		Revêtement extérieur – entrepôts, chambres froides, bâtiments industriels
PANNEAUX DISCONTINUS		Mêmes utilisations que les panneaux continus plus portes.
MOUSSE À VAPORISER	Murs	Murs extérieurs et intérieurs
	Toitures	Toiture neuves et rénovations
	Tuyaux et réservoirs	Utilisations à chaud et à froid

Pour les mousses de polyuréthane non isolantes les sous-secteurs sont:

TABLEAU 2 – MOUSSE SOUPLE MOULÉE – SECTEURS ET SOUS-SECTEURS

SECTEURS	SOUS-SECTEURS	COMMENTAIRES
MOUSSE SOUPLE MOULÉE – TRANSPORT	Dossiers	Tous suivent les spécifications des OEM
	Coussins	
	Appuis-tête	
	Selles	Pour les motos
MOUSSE SOUPLE MOULÉE – AMEUBLEMENT		
MOUSSE SOUPLE À PELLICULE EXTERNE INCORPORÉE – TRANSPORT	volants, accoudoirs	
	Fascias	
	Selles de vélo	
MOUSSE RIGIDE À PELLICULE EXTERNE INCORPORÉE	Ameublement	Moulures imitation bois, par exemple.
	pochettes et étuis pour matériel électrique et électronique.	

TABLEAU 3 – DENSITÉ -- MOUSSE DE POLYURÉTHANE RIGIDE

SECTEUR	SOUS-SECTEUR	DENSITÉ DE RÉFÉRENCE	TECHNOLOGIE DE SUBSTITUTION	DENSITÉ (-%) INITIALE	DENSITÉ (-%) FINALE
PRODUITS THERMO-ISOLANTS	Glacières à pique-nique	32-34	HCFC 141b	35-37 (9)	32-34 (0)
	Assiettes isolantes	32-34	HCFC 141b	35-37 (9)	32-34 (0)
ISOLATION TUYAUX	Segments de tuyau	33-35	HCFC 141b	35-37 (6)	34-36 (3)
	tuyau dans un tuyau	70-80	HCFC 141b & pentane	70-80 (0)	70-80 (0)
PLAQUES ET BLOCS DISCONTINUS	Plaques	35-37	HCFC 141b	38-40 (8)	36-38 (3)
	Blocs	33-34	HCFC 141b	36-37 (9)	34-35 (3)
PLAQUES CONTINUES	Plaques	30-32	HCFC 141b, pentane	33-35 (10) 35-37 (16)	31-33 (3) 34-36 (13)
REFRIGERATEURS ET CONGÉLATEURS DOMESTIQUES		31-33	Cyclopentane Cyclo/iso pentane HCFC 141b	36-38 (16) 34-36 (10) 35-37 (13)	34-36 (10) 34-35 (8) 33-35 (6)
REFRIGERATEURS ET CONGÉLATEURS COMMERCIAUX	Distributeurs automatiques	33-35	HCFC 141b	36-38 (9)	35-37 (6)
	Distributeurs à boissons	33-35	HCFC 141b	36-38 (9)	35-37 (6)
	Présentoirs réfrigérés	36-38	HCFC 141b	38-40 (5)	37-39 (3)
	Congélateurs bahut	36-38	HCFC 141b	38-40 (5)	37-39 (3)
	Chambres froides	41-44	HCFC 141b	43-45 (4)	41-44 (0)
PANNEAUX CONTINUS		40-42	HCFC 141b, Pentane	42-44 (5)	40-42 (0)
PANNEAUX DISCONTINUS		41-44	HCFC 141b, Pentane, HFC 134a	43-45 (4)	41-44 (0)
MOUSSES À VAPORISER	Murs	32-35	HCFC 141b	34-37 (6)	33-36 (3)
	Toitures	48-50	HCFC 141b	48-50 (0)	48-50 (0)
	Tuyaux et réservoirs	32-35	HCFC 141b	34-37 (6)	33-36 (3)

Annexe VIII**Conditions concertées pour le financement du projet d'élimination du bromure de méthyle en Turquie**

Le Comité exécutif accepte d'approver la somme totale de 479 040 \$US afin que la Turquie puisse respecter les engagements mis de l'avant dans le présent document pour la phase de réduction de l'utilisation du bromure de méthyle pour la fumigation des figues séchées en Turquie, sous réserve des ententes et des facteurs suivants :

La Turquie a consommé 415,2 tonnes PAO de bromure de méthyle en 1998, comme le confirment les données communiquées au Secrétariat de l'ozone et l'information contenue dans le document de projet présenté au Comité exécutif. Les données communiquées au Secrétariat de l'ozone par la Turquie pour la période de 1995-1998 révèlent que la consommation de référence du bromure de méthyle en Turquie est de 479,7 tonnes PAO.

La Turquie s'engage, par ce projet, à réduire la consommation totale d'utilisations réglementées de bromure de méthyle aux niveaux maximums suivants au cours de la période de 12 mois des années ci-dessous :

2000	Consommation de bromure de méthyle rapportée au Secrétariat de l'ozone
2003	Consommation de bromure de méthyle rapportée au Secrétariat de l'ozone, moins 30 tonnes PAO, ou la consommation de référence de 479,7 tonnes PAO, selon l'éventualité la moins élevée

En outre, la Turquie s'engage à maintenir l'élimination du bromure de méthyle en imposant, comme mesure minimale, l'interdiction d'utiliser le bromure de méthyle aux fins indiquées dans ce projet. Les réductions de consommation précisées ci-dessus sont les réductions qui seront réalisées dans le cadre de ce projet. La Turquie pourrait obtenir l'approbation de projets supplémentaires qui augmenteraient les réductions indiquées ci-dessus.

La Banque mondiale remettra chaque année au Comité exécutif un rapport sur les progrès réalisés en vue d'atteindre les niveaux de réduction précisés dans ce projet et les coûts annuels associés à l'utilisation des chambres à atmosphère modifiée achetées avec les fonds du projet.

Enfin, la Banque mondiale accepte de gérer le financement de ce projet de façon à assurer le respect des réductions annuelles précisées.

Annexe IX

Conditions concertées pour le financement du projet d'élimination du bromure de méthyle au Zimbabwe

Le Comité exécutif accepte d'approuver la somme totale de 904 200 \$US afin que le Zimbabwe puisse respecter les engagements mis de l'avant dans le présent document pour la phase de réduction de l'utilisation du bromure de méthyle au Zimbabwe, sous réserve des ententes et des facteurs suivants :

Le Zimbabwe a consommé 598 tonnes PAO de bromure de méthyle en 1999, comme le confirment les données communiquées au Secrétariat de l'ozone et l'information contenue dans le document de projet présenté au Comité exécutif. Les données communiquées au Secrétariat par le Zimbabwe pour la période de 1995-1998 révèlent que la consommation de référence du bromure de méthyle au Zimbabwe est de 557 tonnes PAO. Par conséquent, le Zimbabwe doit réduire son niveau de consommation de bromure de méthyle de l'année 1999 d'au moins 41 tonnes PAO pour respecter l'échéance de 2002 du Protocole. Les réductions conformes aux dispositions de ce projet et autres engagements présentés dans le document de projet permettront au Zimbabwe de respecter cet engagement et de dépasser ses obligations subséquentes en matière d'élimination en vertu du Protocole de Montréal.

Le Zimbabwe s'engage à réduire la consommation totale d'utilisations réglementées de bromure de méthyle aux niveaux maximums suivants au cours de la période de 12 mois des années ci-dessous :

2000 - 2001	598 tonnes PAO
2001 - 2002	557 tonnes PAO (réduction de 41 tonnes PAO par rapport au niveau de 2000 indiqué dans le document de projet)
2002 - 2003	517,4 tonnes PAO (réduction de 39,6 tonnes PAO par rapport au niveau de 2001 indiqué dans le document de projet)
2003 - 2004	415,4 tonnes PAO (réduction de 66 tonnes PAO de plus, comme indiqué dans le document de projet)

En outre, le Zimbabwe s'engage à maintenir l'élimination du bromure de méthyle en imposant, comme mesure minimale, l'interdiction d'utiliser le bromure de méthyle aux fins indiquées dans ce projet. Les réductions de consommation précisées ci-dessus sont les réductions qui seront réalisées dans le cadre de ce projet. Le Zimbabwe pourrait obtenir l'approbation de projets supplémentaires qui augmenteraient les réductions indiquées ci-dessus.

L'ONUDI remettra chaque année au Comité exécutif un rapport sur les progrès réalisés en vue d'atteindre les niveaux de réduction précisés dans ce projet et les coûts annuels associés à l'utilisation de générateurs de vapeur achetés avec les fonds du projet.

Après le décaissement de la première tranche de 33 % en 2000-2001, les fonds associés au projet seront décaissés chaque année par l'ONUDI selon le calendrier suivant, sous réserve que le décaissement pour l'année suivante ne se fera que lorsque le Comité exécutif aura examiné avec satisfaction le rapport périodique de l'année précédente :

2002	33 %
2003	34 %

Enfin, l'ONUDI accepte de gérer le financement de ce projet de façon à assurer le respect des réductions annuelles précisées.

Annexe X

Directives pour la définition du sous-secteur de l'assemblage, de l'installation et du chargement de l'équipement de réfrigération et pour le calcul des coûts différentiels d'exploitation

1. Quand les conditions ci-dessous sont remplies, les activités d'une entreprise peuvent être considérées à la lumière des règles applicables en matière de réfrigération commerciale – y compris la recevabilité des coûts ou des épargnes différentiels d'exploitation, pour une période allant jusqu'à deux ans, comme cela s'applique en matière de réfrigération commerciale :

- (a) Les activités de l'entreprise portent sur la conception et la fabrication complète de systèmes de réfrigération (y compris les activités reliées à la mousse) dans ses propres installations centrales et sous sa propre marque (cela pourrait comprendre les camions frigorifiques, les réfrigérateurs ou congélateurs d'étagage ou les petites chambres frigorifiques préfabriquées; les compresseurs de 5 kW ou moins peuvent être utilisés pour établir la limite maximale des «petites» chambres frigorifiques);
- (b) La capacité de production avant le mois de juillet 1995 peut être établie;
- (c) Le niveau de consommation peut être établi grâce à une production stable et des dossiers de consommation de SAO pour une période de trois ans (soit en utilisant les données de l'année précédant la formulation du projet soit en continuant à utiliser la moyenne des trois dernières années pour calculer le niveau de consommation des projets);
- (d) Il est possible d'offrir des garanties satisfaisantes à l'effet que la production à base de CFC prendra fin avec la reconversion.

2. Conformément aux pratiques établies entre le Secrétariat et les Agences d'exécution concernant les entreprises qui fabriquent des panneaux de mousse assujetties aux vérifications habituelles de consommation de CFC et de niveau de production, la fabrication de panneaux devrait continuer à être traitée d'après les règles et les politiques du sous-secteur de la mousse rigide.

3. Voici les caractéristiques des entreprises dont les activités sont différentes des activités précisées ci-dessus; ces entreprises seront examinées dans le cadre du nouveau sous-secteur pour l'assemblage, l'installation et le chargement de l'équipement de réfrigération:

- (a) Les activités de l'entreprise comprennent l'assemblage ou l'installation de systèmes de réfrigération préfabriqués dans les chambres frigorifiques ou les camions réfrigérés, ou l'installation dans les camions ou les autobus de systèmes de climatisation obtenus auprès d'un fournisseur spécialisé;

- (b) L'installation se fait à l'extérieur de la propriété du fabricant d'équipement de réfrigération, ou peut être confiée à une division, une agence ou un entrepreneur indépendant;
- (c) L'installation individuelle peut utiliser le CFC ou non, selon les recommandations du fabricant en matière de frigorigènes ou au choix du client;
- (d) Il pourrait être difficile d'établir la capacité de production avant juillet 1995 ou d'identifier les niveaux de production probables (et par voie de conséquence, la consommation) au cours des années futures (car il n'y a pas de chaîne de production);
- (e) Il n'y a aucune consommation de produits intermédiaires dans les activités de fabrication.

4. Pour les entreprises comprises dans le nouveau sous-secteur de l'assemblage ou de l'installation d'équipement de réfrigération, décrits au paragraphe (3) ci-dessus, le volet réfrigération sera calculé sur la base des seuls coûts d'investissement.

5. Les entreprises qui pratiquent une combinaison des activités décrites aux paragraphes (1) à (4) devraient préciser leur consommation pour les différents types d'activités et ces activités devraient être assujetties aux politiques applicables à chaque sous-secteur concerné.

Annexe XI

Projet de cahier des charges pour une étude sur le remplacement des CFC dans les mousses rigides

1. Le Comité exécutif du Fonds multilatéral souhaite entreprendre une étude pour examiner les aspects économiques du remplacement des CFC dans le sous-secteur des mousses rigides. L'objet de l'étude est d'assurer la transparence et de réunir une information complète sur:

- Les facteurs qui justifient le choix de technologies de recharge dans les pays visés à l'article 5, au niveau du producteur. Les facteurs à prendre en compte sont, entre autres, le coût, la disponibilité des technologies de recharge, la nature intérimaire ou finale de la technologie de recharge, les effets des règlements ou préoccupations de sécurité au niveau local, la disponibilité d'une assistance du Fonds, etc.

- Les répercussions économiques, à court et à long terme, pour les entreprises qui ont recours à diverses technologies de remplacement des CFC.

2. L'étude a pour objectif de mieux faire comprendre aux entreprises des pays visés à l'article 5 les effets économiques d'une reconversion à différentes technologies de recharge. Le Comité exécutif devrait aussi obtenir une image plus claire de la manière dont les politiques du Fonds peuvent influer sur le choix de technologies de recharge.

3. Les facteurs essentiels suivants seront examinés au cours de l'étude :

- L'étude devrait couvrir toute la gamme des technologies de recharge pour les CFC dans le secteur des mousses rigides, par exemple les hydrocarbures, l'eau, le CO₂, les HCFC et les HFC, etc.;
- L'étude devrait examiner les règles de financement pertinentes du Fonds multilatéral et analyser leurs effets sur le choix de technologies de recharge ainsi que les conséquences (futures) pour le Fonds multilatéral. En premier lieu, elle devrait examiner les projets financés à ce jour, le choix de technologies et tout les rapports d'achèvement disponibles sur ces projets;
- L'étude devrait comprendre une analyse des coûts d'investissement associés aux projets sur les mousses qui tiendrait compte de l'équipement directement nécessaire pour procéder à la transition vers les technologies envisagées ainsi que des changements nécessaires à certaines transitions. Elle devrait également examiner la durée de vie utile de l'équipement de fabrication de la mousse et de tout autre équipement connexe qu'il faudra fournir pour permettre le remplacement des CFC;
- L'étude devrait prévoir l'examen des coûts ou avantages opérationnels associés au recours aux technologies de recharge choisies. Les coûts connexes devraient également comprendre les coûts de changement de matériel et d'additifs de départ tenant compte de

l'utilisation plus répandue de systèmes prémélangés et les coûts de réalisation du changement de propriétés du produit (par exemple densité, facteur-R, etc.). L'accent devrait être mis sur l'estimation des coûts opérationnels totaux ainsi que des coûts auxquels l'entreprise doit faire face et qui ne peuvent être compensés selon les règles du Fonds. Ces derniers peuvent comprendre les coûts pour les entreprises du pays concerné qui sont confrontées à des coûts de projet dépassant les seuils coûts-efficacité du Fonds, les coûts ou avantages au terme du projet (au-delà des deux ans compensables) pour la fourniture de produits chimiques de rechange en quantité suffisante pour maintenir la production actuelle et les coûts de remplacement secondaire des HCFC compte tenu des facteurs relatifs à l'échéance fixée pour le respect des dispositions du Protocole de Montréal concernant les HCFC, ainsi que des facteurs liés à la durée de vie utile, à l'utilité ou au potentiel d'adaptation de l'équipement actuel, au coût de reconversion et aux questions relatives à l'acceptabilité du produit par les marchés en évolution;

- Pour permettre aux entreprises de bien comprendre les répercussions économiques à court et à long terme, l'étude devrait adopter différentes hypothèses concernant le coût des CFC et des diverses technologies de rechange. En ce qui concerne les technologies de rechange dont la mise au point est bien avancée mais qui ne sont pas encore commercialisées, l'étude devrait prendre toute une série d'hypothèses raisonnables sur la base des scénarios futurs probables. L'étude devrait également examiner les coûts/avantages ajoutés de la reconversion à l'aide de chacune des technologies. À cet égard, elle devrait adopter une durée de vie de projet de 4, 10 et 15 ans;
- Les facteurs mentionnés ci-dessus, devraient être pris en compte, dans la mesure où ils sont jugés pertinents, mais ils ne devraient pas être indûment contraignants. Le consultant qui sera chargé de mettre au point une méthodologie d'évaluation cohérente devrait contacter les fournisseurs des différentes options technologiques. Dans la conduite de l'étude, des efforts devraient être déployés pour recourir à l'expertise locale acquise par les agences d'exécution dans les pays visés à l'article 5;
- Le coût total (d'investissement et de fonctionnement) relatif à l'utilisation de différentes solutions de rechange devrait être présenté de la valeur actualisée nette avec au moins deux hypothèses de taux d'escompte;
- L'étude devrait contenir des études de cas, ainsi qu'un tableau au moins, fournissant des informations pertinentes sur les différentes utilisations des mousses, les solutions de rechange, la taille des entreprises et les économies d'échelle (mesurées d'après l'utilisation réelle de tonnes de CFC). Les échantillons représentatifs devraient être considérés du point de vue des utilisateurs finals. À cet égard, les coûts de la valeur actualisée nette totaux des différentes options choisies pour chaque durée de vie d'un projet et pour des entreprises de différente taille devraient être présentés.

4. Pour mener cette étude, le Secrétariat du Fonds multilatéral s'assurera, par contrat, les services d'un consultant indépendant qualifié, ayant l'expérience des évaluations économiques

au niveau de l'entreprise et connaissant bien le domaine de la reconversion à des technologies associées.

5. Le Comité exécutif estime qu'il serait souhaitable, si possible, qu'un résumé au moins des résultats soit présenté au Comité exécutif à sa trente-deuxième réunion.